

**ASSOCIATIONS LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI  
ADRESSE A SON REPRESENTANT  
MONSIEUR LE PRESIDENT GREGOIRE JOVICIC**

**Forfait soft d'indemnisation des préjudices boursiers**  
Proposition technique et financière

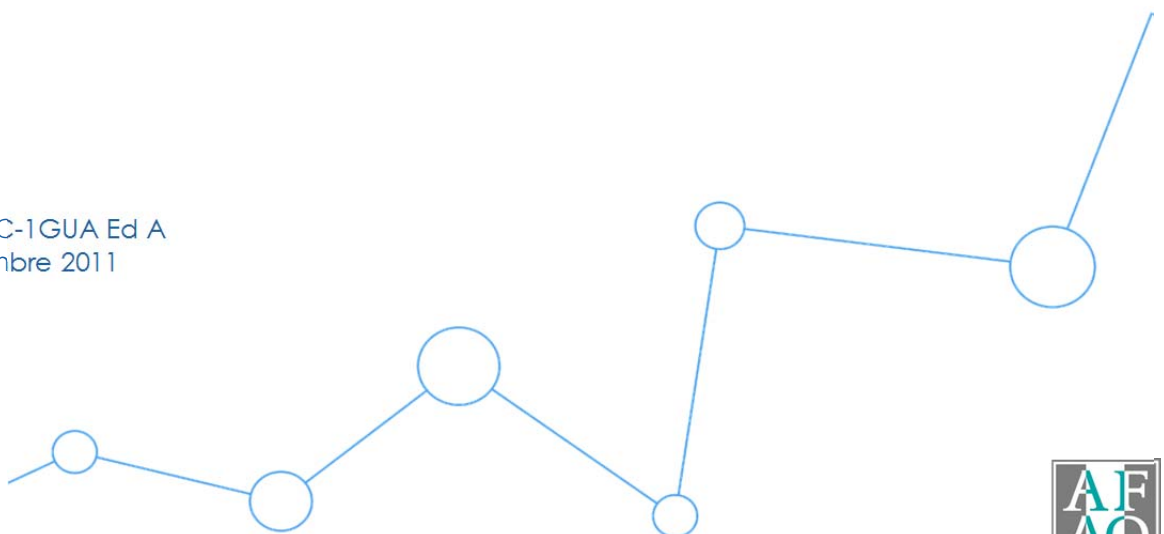


Emilie Kayser  
Business Manager

Immeuble Cap Etoile  
58, Boulevard Gouvion Saint Cyr  
75017 Paris

Tél. : + (33) 1 48 88 70 90  
Mob : + (33) 6 78 34 79 06  
[emilie.kayser@altran.com](mailto:emilie.kayser@altran.com)

Référence : PTSC-1GUA Ed A  
Date : 10 novembre 2011



IDENTIFICATION REFERENTIEL ADM : NIVEAU 3 / MODELE DU 25-10-2011

SUIVI DES EDITIONS DU DOCUMENT			
Edition	Date	Auteur	Objet
A	03/11/2011	Pierre-Emmanuel PY Consultant (Bid Leader)  Emilie KAYSER Business Manager	Version initiale

VERIFICATION ET APPROBATION DU DOCUMENT			
Date	09/11/2011	Date	09/11/2011
Vérificateur	Alain FARJOT Bid Manager Solution Center	Approbateur	Eudes FONTENOY Business Line Director Business Line finance

## Sommaire

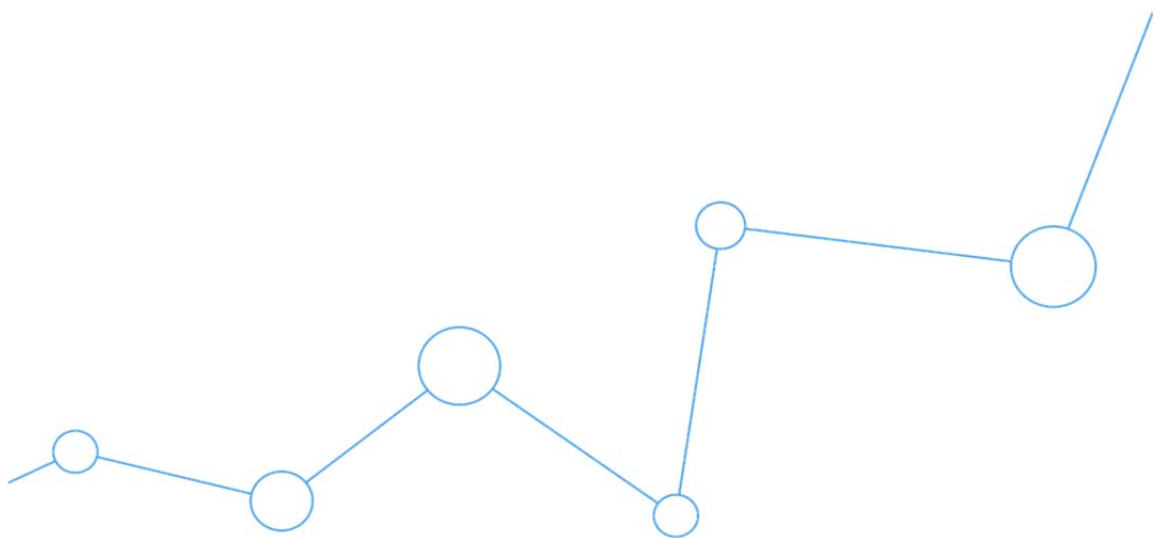
<b>1.</b>	<b>Synthèse de notre offre</b>	<b>6</b>
1.1.	Contexte et enjeux du client	7
1.2.	Points forts de l'offre ALTRAN	7
1.3.	Couverture de l'offre	7
1.4.	Facteurs clés de succès	8
1.5.	Synthèse financière	8
<b>2.</b>	<b>Compréhension du besoin</b>	<b>9</b>
2.1.	Environnement du projet	10
2.2.	Objet du projet	10
2.2.1.	Périmètre du projet	10
2.3.	Documents de référence	10
2.3.1.	Documents de références	10
2.3.2.	Documents applicables	10
2.3.3.	Acronymes	10
<b>3.</b>	<b>Présentation de la solution</b>	<b>11</b>
3.1.	Solution fonctionnelle	12
3.2.	Solution Technique	12
3.3.	Démarche proposée	13
3.3.1.	Démarche générale ALTRAN	13
3.4.	Détail des phases	14
3.4.1.	Phase de rédaction des spécifications fonctionnelles détaillées	14
3.4.2.	Phase de rédaction des spécifications techniques détaillées	15
3.4.3.	Phase de rédaction du cahier de test	15
3.4.4.	Phase de développement et de tests unitaires	16
3.4.5.	Phase de tests de validation	16
3.4.6.	Phase de recette	16
3.4.7.	Phase de garantie	17
3.5.	Planning et jalons projet	17
3.5.1.	Planning des activités	17
3.5.2.	Jalons projet	18
3.6.	Organisation du projet	18
3.6.1.	Principes d'organisation	18
3.6.2.	Équipe projet	19
3.6.3.	Fonctions et rôles	20
3.7.	Engagements réciproques	24

3.7.1.	Engagements ALTRAN	24
3.7.2.	Engagements de L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI	24
<b>4.</b>	<b>Conditions de réalisation de la prestation</b>	<b>25</b>
4.1.	Localisation	26
4.2.	Moyens mis en œuvre par ALTRAN	26
4.3.	Moyens mis à disposition par L'Association les Petits Porteurs de Vivendi	26
4.4.	Garantie	27
<b>5.</b>	<b>Management du projet</b>	<b>28</b>
5.1.	Instances de pilotage	29
5.2.	Description des comités	29
5.3.	Management de la qualité	30
5.4.	Maitrise des risques	30
5.4.1.	La démarche	30
5.4.2.	Identification et analyse des risques	31
5.4.3.	Liste des risques identifiés à ce jour	31
5.4.4.	Calcul de la criticité d'un risque	32
5.5.	Gestion de configuration	32
5.6.	Procédure de livraison et d'acceptation des livrables	33
5.7.	Gestion des changements	36
5.7.1.	Modification de périmètre	36
5.7.2.	Gel du Projet	36
5.7.3.	Arrêt du Projet	36
5.8.	Procédure d'escalade	37
5.9.	Gestion des fournisseurs	38
5.9.1.	Contractualisation des fournisseurs	38
5.9.2.	Suivi des fournisseurs	39
5.9.3.	Acceptation des articles fournisseurs	39
<b>6.</b>	<b>Proposition financière</b>	<b>40</b>
6.1.	Rappel des hypothèses	41
6.2.	Estimation des charges	41
6.2.1.	Charges estimées ALTRAN	41
6.2.2.	Implication L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI	41
6.3.	Montant de la prestation	42
6.4.	Modalités de facturation	42
6.5.	Modalités de règlement	42

6.6.	Durée de validité de l'offre Altran et confidentialité	43
6.7.	Conditions Générales de Vente	44
<b>7.</b>	<b>Annexes</b>	<b>45</b>
7.1.	Présentation du groupe ALTRAN	46
7.1.1.	Un groupe international	46
7.1.2.	ALTRAN et le développement durable	49
7.1.3.	ALTRAN CIS	50
7.1.4.	Les différents niveaux d'engagement pris en compte par ALTRAN	51
7.1.5.	Une organisation dédiée aux projets à obligation de résultats	53
7.2.	Table des illustrations	54

## 1. Synthèse de notre offre

---



## 1.1. Contexte et enjeux du client

Ce document constitue la proposition technique relative au projet Forfait Soft d'indemnisation des préjudices boursiers qu'ALTRAN se propose de réaliser pour L'ASSOCIATION DES PETITS PORTEURS DE VIVENDI.

La prestation consiste en l'élaboration d'un logiciel de calcul des préjudices boursiers, de la constitution de son identité graphique et au développement proprement dit du logiciel.

Ce logiciel doit servir de référence pour déterminer les préjudices subis par les petits porteurs suite aux irrégularités ayant entachées le cours de l'action Vivendi.

## 1.2. Points forts de l'offre ALTRAN

Les principaux points forts de cette réponse sont :

- un système de formation assurant une compétence pertinente et efficace,
- l'adaptabilité de la réponse aux pics de charge,
- le contrôle de l'activité du Projet par des processus robustes et éprouvés.

ALTRAN dispose d'un réservoir de compétences disponibles lui permettant de monter rapidement une équipe et de gérer les pics de charge pour livrer le projet dans le respect des jalons fixés.

## 1.3. Couverture de l'offre

ALTRAN propose de mettre en place une organisation de projet visant au développement d'une nouvelle application pour le compte de l'Association des Petits Porteurs de Vivendi.

Cette application pourra aider les quelques 5000 petits porteurs qui ont été lésés. Elle devra pouvoir établir la somme du préjudice de chaque petit porteur.

Chaque petit porteur a fait des achats de titres Vivendi à des dates différentes, portant sur des quantités de titres différentes avec des cours d'achats différents. Certains de ces petits porteurs ont revendu toute ou partie de leurs actions à des dates différentes et avec des prix de vente différents. Le logiciel devra pouvoir prendre en compte toutes ces caractéristiques.

On décidera d'un panier de valeur pour avoir une moyenne qui aidera à la détermination du préjudice subi par les petits porteurs.

Chaque année il faut prendre en considération les coupons versés par Vivendi par action.

Il devra calculer le préjudice subi de cette manière :

Pour les petits porteurs qui ont conservés des titres jusqu'à la date d'édition comme étant la différence entre la valeur du placement au jour de l'édition diminué de tous les coupons encaissés depuis la date initiale et de la valeur résiduelle du titre au jour de l'édition du tableur.

Pour ceux qui ont revendu tout ou partie des titres antérieurement à la date d'édition le préjudice sera la différence entre la valeur du placement à la date de revente des titres diminué des coupons encaissés depuis la date initiale jusqu'à la date de revente et de la revente.

A chaque revente il y a donc une perte en capital qu'il convient de revaloriser en plaçant celle-ci sur l'ensemble des supports financiers.

De ce fait est caractérisé de façon monétaire le préjudice de la perte de chance qu'avait le petit porteur de pouvoir investir la somme sur un support entre la date d'achat et la date de revente mais aussi cela permet de caractériser le préjudice subi par la perte de chance d'avoir investi la perte en capital subie.

Le logiciel devra effectuer tous ces calculs pour établir le préjudice subi par le petit porteur.

## 1.4. Facteurs clés de succès

L'implication de l'équipe et de l'interlocuteur de l'Association des Petits Porteurs de Vivendi assurera le sujet de ce projet.

## 1.5. Synthèse financière

Le tableau ci-dessous présente le montant forfaitaire de la prestation

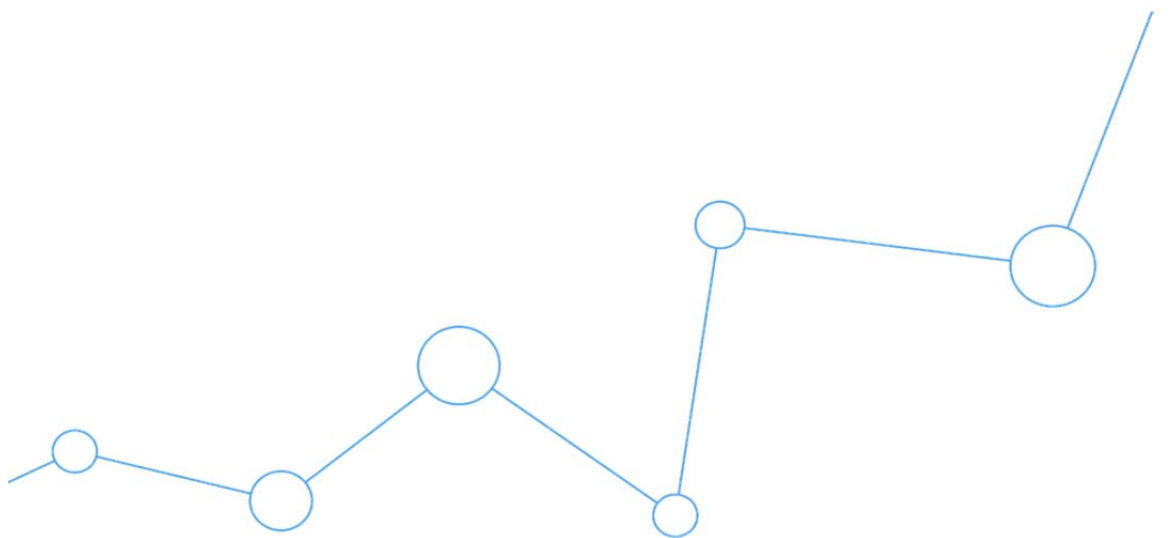
Lot ou phase	Montant (€ HT)
Phase de lancement	3125
Phase de rédaction des spécifications	9300
Phase de développement du logiciel	24250
Phase de conception et réalisation des tests	30750
Phase de validation et rédaction du manuel	8000
Phase de garantie	11500
Accès aux données financières	50000
Cession de droits sur le logiciel	30000
<b>Total</b>	<b>156 925</b>

Le montant détaillé est présenté au chapitre 6 - **Proposition financière** page 40.

La présente proposition technique et financière est valable **1** mois à compter de sa date d'édition. Passé ce délai, **ALTRAN** se réserve le droit d'en modifier les termes.

## 2. Compréhension du besoin

---



## 2.1. Environnement du projet

L'ASSOCIATION DES PETITS PORTEURS DE VIVENDI regroupe les petits actionnaires qui ont été victimes des irrégularités ayant entachées le cours de l'action Vivendi.

La prestation consiste en l'élaboration d'un logiciel de calcul des préjudices boursiers, de la constitution de son identité graphique et au développement proprement dit du logiciel. Ce logiciel devra examiner la valeur du portefeuille de chaque petit porteur suite aux achats d'actions, puis établir le calcul du préjudice subi.

## 2.2. Objet du projet

### 2.2.1. Périmètre du projet

L'application que nous appellerons dans ce document Soft d'indemnisation des préjudices boursiers sera une application qui fonctionnera sur un ordinateur (windows 2008) dans l'environnement suivant :

- Langage de programmation : VBA / Matlab / VB 6.0
- Outils de développement : Visual Studio 2010 et Silverlight version 4

## 2.3. Documents de référence

### 2.3.1. Documents de références

Id	Identification	Désignation	Version
DR01	Protocole de calcul	Protocole de calcul servant de base à l'algorithme du logiciel	V1.0

### 2.3.2. Documents applicables

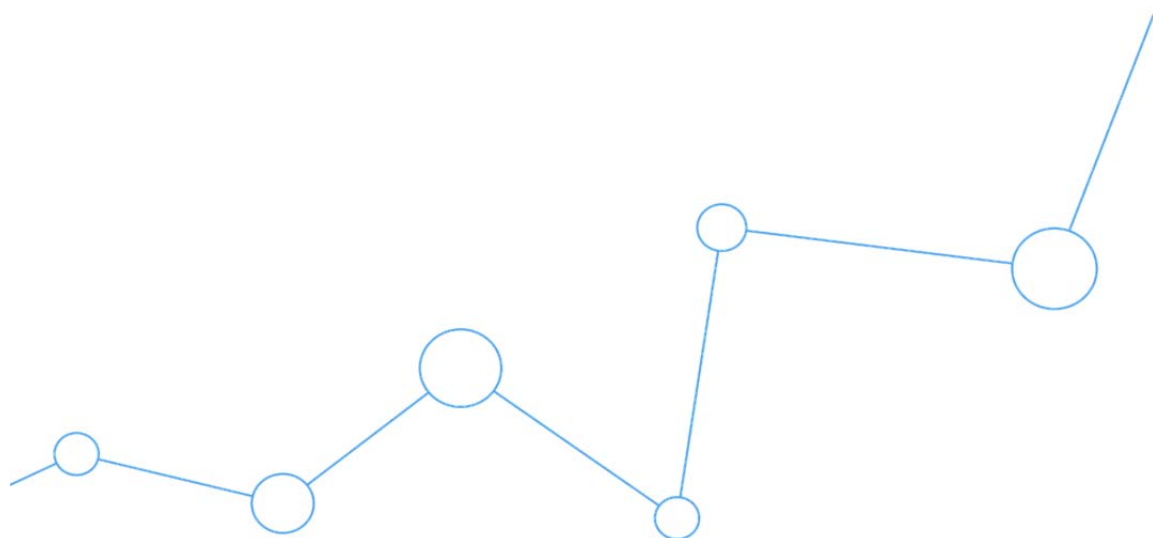
Id	Identification	Documents Internes	Version
DA10	M1_MM_01_V2.4	Manuel de Management ALTRAN TECHNOLOGIES	V2.4
DA20	R2_PR_01_V1-1	Processus Maitriser une prestation à obligation de résultats	V1-1
DA21	M1_PR_02_V1	Gestion des documents et des enregistrements du référentiel ALTRAN Excellence	V1

### 2.3.3. Acronymes

Acronyme	Définition
MEP	Mise en Production
N/A	Not Applicable/Available
PMP	Plan de Management de Projet
PTF	Proposition Technique et Financière

### 3. Présentation de la solution

---



### 3.1. Solution fonctionnelle

ALTRAN propose de mettre en place une organisation de projet visant au développement d'une nouvelle application pour le compte de l'Association des Petits Porteurs de Vivendi.

Cette application pourra aider les quelques 5000 petits porteurs qui ont été lésés. Elle devra pouvoir établir la somme du préjudice de chaque petit porteur.

Chaque petit porteur a fait des achats de titres Vivendi à des dates différentes, portant sur des quantités de titres différentes avec des cours d'achats différents. Certains de ces petits porteurs ont revendu toute ou partie de leurs actions à des dates différentes et avec des prix de vente différents. Le logiciel devra pouvoir prendre en compte toutes ces caractéristiques.

On décidera d'un panier de valeur pour avoir une moyenne qui aidera à la détermination du préjudice subi par les petits porteurs.

Chaque année il faut prendre en considération les coupons versés par Vivendi par action.

Il devra calculer le préjudice subi de cette manière :

Pour les petits porteurs qui ont conservés des titres jusqu'à la date d'édition comme étant la différence entre la valeur du placement au jour de l'édition diminué de tous les coupons encaissés depuis la date initiale et de la valeur résiduelle du titre au jour de l'édition du tableur.

Pour ceux qui ont revendu tout ou partie des titres antérieurement à la date d'édition le préjudice sera la différence entre la valeur du placement à la date de revente des titres diminué des coupons encaissés depuis la date initiale jusqu'à la date de revente et de la revente.

A chaque revente il y a donc une perte en capital qu'il convient de revaloriser en plaçant celle-ci sur l'ensemble des supports financiers.

De ce fait est caractérisé de façon monétaire le préjudice de la perte de chance qu'avait le petit porteur de pouvoir investir la somme sur un support entre la date d'achat et la date de revente mais aussi cela permet de caractériser le préjudice subi par la perte de chance d'avoir investi la perte en capital subie.

Le logiciel devra effectuer tous ces calculs pour établir le préjudice subi par le petit porteur.

### 3.2. Solution Technique

L'application que nous appellerons dans ce document Soft d'indemnisation des préjudices boursiers sera une application qui fonctionnera sur un ordinateur sous Windows Excel 2008. Nous utiliserons l'environnement suivant pour développer l'application :

- Langage de programmation : VBA / Matlab / VB 6.0
- Outils de développement : Visual Studio 2010 et Silverlight version 4

Au niveau des logiciels et des licences, il sera nécessaire de prévoir dans l'environnement de développement :

Composant	Licence	Fourni par
NET Framework 4.0	Microsoft	Gratuite
VB.NET	Microsoft	Gratuite
Silverlight	Microsoft	<b>ALTRAN</b> – licence de développement
Excel 2008	Microsoft	<b>ALTRAN</b>

L'environnement de développement sera hébergé par **ALTRAN**.

### 3.3. Démarche proposée

#### 3.3.1. Démarche générale ALTRAN

La démarche proposée ci-après s'appuie sur les données transmises par **ASSOCIATION DES PETITS Porteurs de Vivendi** et sur notre analyse du besoin liée à notre connaissance du sujet.

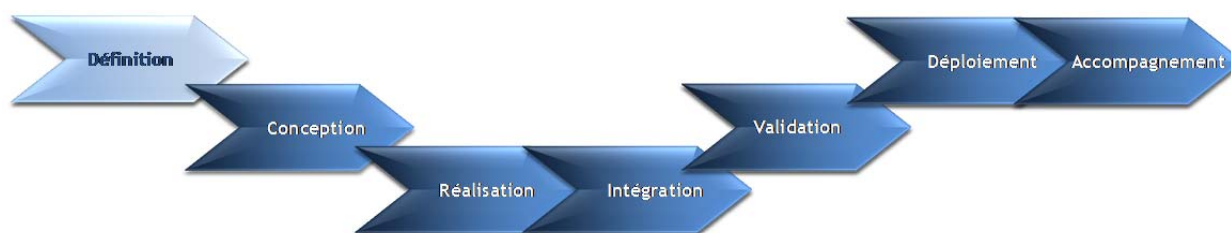


Figure 1 – Démarche générale

Les étapes du cycle projet sont les suivantes :

- Définition : La phase de définition permet d'analyser ses besoins, de s'assurer de la faisabilité d'une solution, de produire le document spécifiant les exigences des utilisateurs sous forme de cahier des charges et d'engager le projet ;
- Conception : La phase de conception consiste à :
  - Préciser le fonctionnement du logiciel du point de vue de l'utilisateur en établissant le dossier de spécifications fonctionnelles détaillées ; c'est lors de cette étape que l'on établit une maquette des IHM du logiciel et que l'on définit le modèle de données,
  - Préciser l'architecture technique du logiciel en établissant le dossier d'architecture technique détaillée incluant le modèle de données,
  - Préciser l'initialisation de l'application en spécifiant les différentes étapes de migration d'informations pré-requis à son démarrage via le dossier de migration des données,
  - Etablir le cahier de test du logiciel.
- Réalisation : La phase de réalisation consiste à :

- Concevoir en détail le logiciel en rédigeant le dossier de définition du logiciel ; c'est au début de cette étape que l'on réalise un prototype du logiciel ;
- Définir et implémenter le modèle physique des données ;
- Coder les programmes constituant le logiciel ;
- Tester unitairement ces programmes afin de vérifier leur fonctionnement ;
  
- Intégration :
  - Intégration,
  - Test d'intégration,
  
- Validation :
  - Test de validation (Recette Usine, Validation Usine - VAU),
  - Recette (Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement - VABF),
  
- Déploiement :
  - Installation,
  - Mise en service (Vérification de Service Régulier - VSR),
  
- Accompagnement :
  - L'activité de support permettra aux utilisateurs de disposer d'une assistance dans leurs premières utilisations de l'application et d'une assistance technique en cas de problème de fonctionnement ;
  - La garantie,

De part leur dépendance, le démarrage de chaque phase est conditionné par la validation de la phase précédente.

### 3.4. Détail des phases

Les tâches de chaque grande phase de la prestation sont précisées ci-après.

#### 3.4.1. Phase de rédaction des spécifications fonctionnelles détaillées

Processus	Activités
Objet de la phase	Cadrer le projet et définir les objectifs et les prés requis
Descriptif de l'activité	Rendre opérationnelle l'organisation du projet ALTRAN CIS : Cadrer le projet Identifier l'ensemble des acteurs Préciser les processus (entrée de charge, protocole de communication, acceptation, ...) Définir et faire valider par le représentant de l'association des petits porteurs de Vivendi, les spécifications de l'application cible  Gérer le démarrage du projet : Identifier les interlocuteurs par domaine de compétence Identifier la documentation existante

	<p>Concevoir et faire valider les spécifications de l'application :</p> <p>Réaliser les interviews nécessaires</p> <p>Maquetter les écrans nécessaires</p> <p>Rédiger les spécifications fonctionnelles</p> <p>Organiser la réunion de validation avec les interlocuteurs</p>
Inputs et pré-requis	<p>Lancement du projet réalisé (Kick Off)</p> <p>PC et outils bureautiques</p>
Produits de la phase/Livrables	<p>Dossier de spécifications fonctionnelles détaillées (SFD)</p> <p>Maquette de l'IHM</p> <p>Modèle théorique de stockage et de transfert des flux de données</p> <p>Modalités de paramétrage et d'administration</p>

### 3.4.2. Phase de rédaction des spécifications techniques détaillées

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de cette phase est de concevoir l'architecture technique de l'application répondant aux attendus des spécifications fonctionnelles détaillées.
Descriptif de l'activité	<p>Gérer les aspects matériels :</p> <p>Mettre en place l'environnement de travail</p> <p>Gérer les aspects logiciels :</p> <p>Installer les différents logiciels utilisés pour les développements</p> <p>Installer l'environnement de développement</p> <p>Identifier la documentation existante</p> <p>Concevoir et faire valider les spécifications de l'application :</p> <p>Réaliser les interviews nécessaires</p> <p>Rédiger les spécifications techniques détaillées</p> <p>Organiser la réunion de validation avec les interlocuteurs</p>
Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques
Produits de la phase/Livrables	<p>Dossier de spécifications techniques détaillées (STD)</p> <p>Modalités de paramétrage de l'environnement applicatif</p>

### 3.4.3. Phase de rédaction du cahier de test

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de cette étape est de décrire précisément la démarche de tests à mettre en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement de l'application en production.
Descriptif de l'activité	<p>Elaboration de la stratégie de tests</p> <p>Elaboration du plan de tests</p> <p>Elaboration des scénarii de tests</p> <p>Préparation des jeux de données</p>

Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques
Produits de la phase/Livrables	Cahier de test comprenant : Stratégie de tests Scénarios de tests par priorité Scénarios de tests et besoins en jeux d'essai Jeux d'essai : données en entrées / Résultats attendus

### 3.4.4. Phase de développement et de tests unitaires

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de cette phase est de réaliser : Le développement des fonctionnalités demandées par l'association des Petits Porteurs de Vivendi La vérification unitaire de fonctionnement attendu
Descriptif de l'activité	Elaboration et développement du logiciel
Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques
Produits de la phase/Livrables	Programmes sources commentés (post-dev) Programmes exécutables de l'application (post-dev) Documentation technique du code Compte-rendu de tests unitaires

### 3.4.5. Phase de tests de validation

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de cette phase est de réaliser la validation de l'application produite
Descriptif de l'activité	Tests de validation fonctionnelle Tests de validation « use cases » Tests de validation de performances
Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques
Produits de la phase/Livrables	Fiches de faits techniques Correctifs ou patches Rapports de test Manuel utilisateur

### 3.4.6. Phase de recette

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de ce lot est de réaliser la recette utilisateur de l'application produite
Descriptif de l'activité	Recette fonctionnelle Tests d'exploitabilité Tests de validation de performances
Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques

	Environnement de recette prêt
Produits de la phase/Livrables	Fiches de faits techniques Correctifs ou patches Rapport de test PV de recette (fin de VABF) Livraison du logiciel

### 3.4.7. Phase de garantie

Processus	Activités
Objet de la phase	L'objectif de ce lot est de réaliser : Caractériser les incidents et, identifier les éventuelles anomalies associées dans le respect du périmètre validé (spécifications fonctionnelles et techniques validées) Corriger les anomalies identifiées Assister l'association des Petits Porteurs de Vivendi en support de l'application sur le plan fonctionnel et technique
Descriptif de l'activité	Gérer et corriger les anomalies identifiées Tester les fonctionnalités corrigées Fournir les patches ou versions corrigées Fournir un support fonctionnel et technique
Inputs et pré-requis	PC et outils bureautiques
Produits de la phase/Livrables	Fiches de faits techniques Correctifs ou patches PV de fin de garantie

## 3.5. Planning et jalons projet

### 3.5.1. Planning des activités

Les phases décrites ci-dessus sont ordonnées selon le planning prévisionnel suivant :

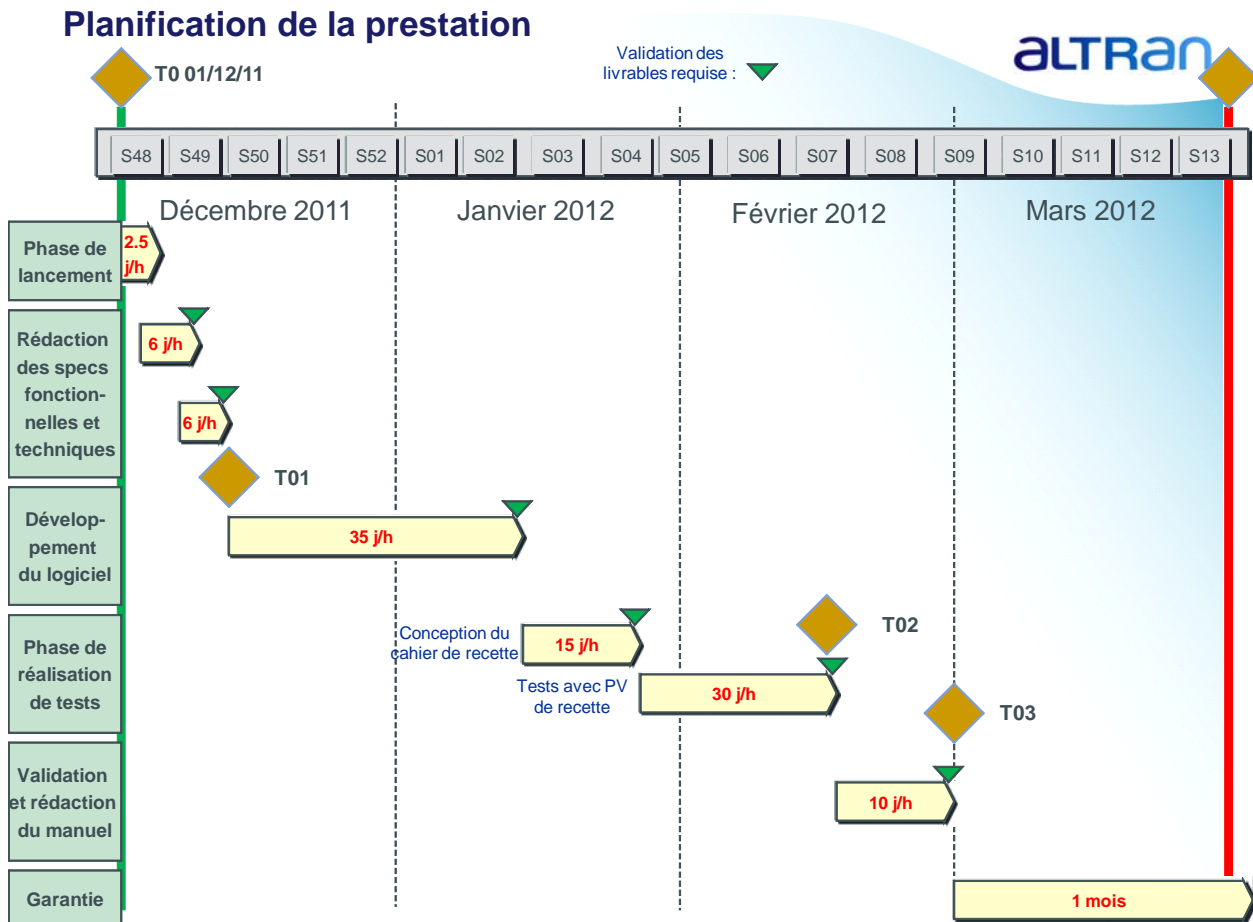


Figure 2 – Planning prévisionnel

### 3.5.2. Jalons projet

Jalons
Début de projet
Phase de lancement
Phase de rédaction des spécifications
Phase de développement
Phase de tests
Phase de validation et manuel utilisateur
Phase de garantie du projet

## 3.6. Organisation du projet

### 3.6.1. Principes d'organisation

ALTRAN met systématiquement en œuvre une organisation projet spécifique pour le management et le pilotage des projets à obligation de résultats.

Cette organisation est mise en place par le **Solution Center** d'**ALTRAN**, Direction Technique en charge du management des projets à obligation de résultats. Cela permet d'optimiser le pilotage et la réalisation du projet grâce à :

- un savoir-faire et un retour d'expérience en termes de management et de pilotage de projets à engagements,
- des compétences back office sur des domaines d'expertises métier, technique ou méthodologique,
- des méthodologies et outillages éprouvés.

L'équipe projet **ALTRAN** en charge de la réalisation sera encadrée par :

- Un **Project Manager** qui assure le pilotage opérationnel et hiérarchique de l'équipe projet **ALTRAN**. Le Project Manager est impliqué plein temps sur le projet,
- Un **Delivery Manager** qui assure le pilotage global du projet et qui est le garant de sa réussite. Le Delivery Manager est impliqué à temps partiel sur le projet.

Interlocuteurs privilégiés de **L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI**, Ils sont en charge de l'exécution du contrat, et mobilisent les ressources et moyens nécessaires. Ils assurent la gestion du budget, des moyens, animent la relation avec **L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI**, organisent et pilotent le projet.

L'équipe projet **ALTRAN** peut s'appuyer également sur des experts des domaines couverts par la prestation (Practice Managers) qui, au sein du back office **ALTRAN**, sont en charge :

- D'assurer la veille technologique sur leur domaine,
- D'animer les communautés de consultants travaillant sur leur domaine,
- D'assurer la capitalisation et l'industrialisation de leur domaine.

### 3.6.2. Équipe projet

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation cible préconisée par **ALTRAN** :

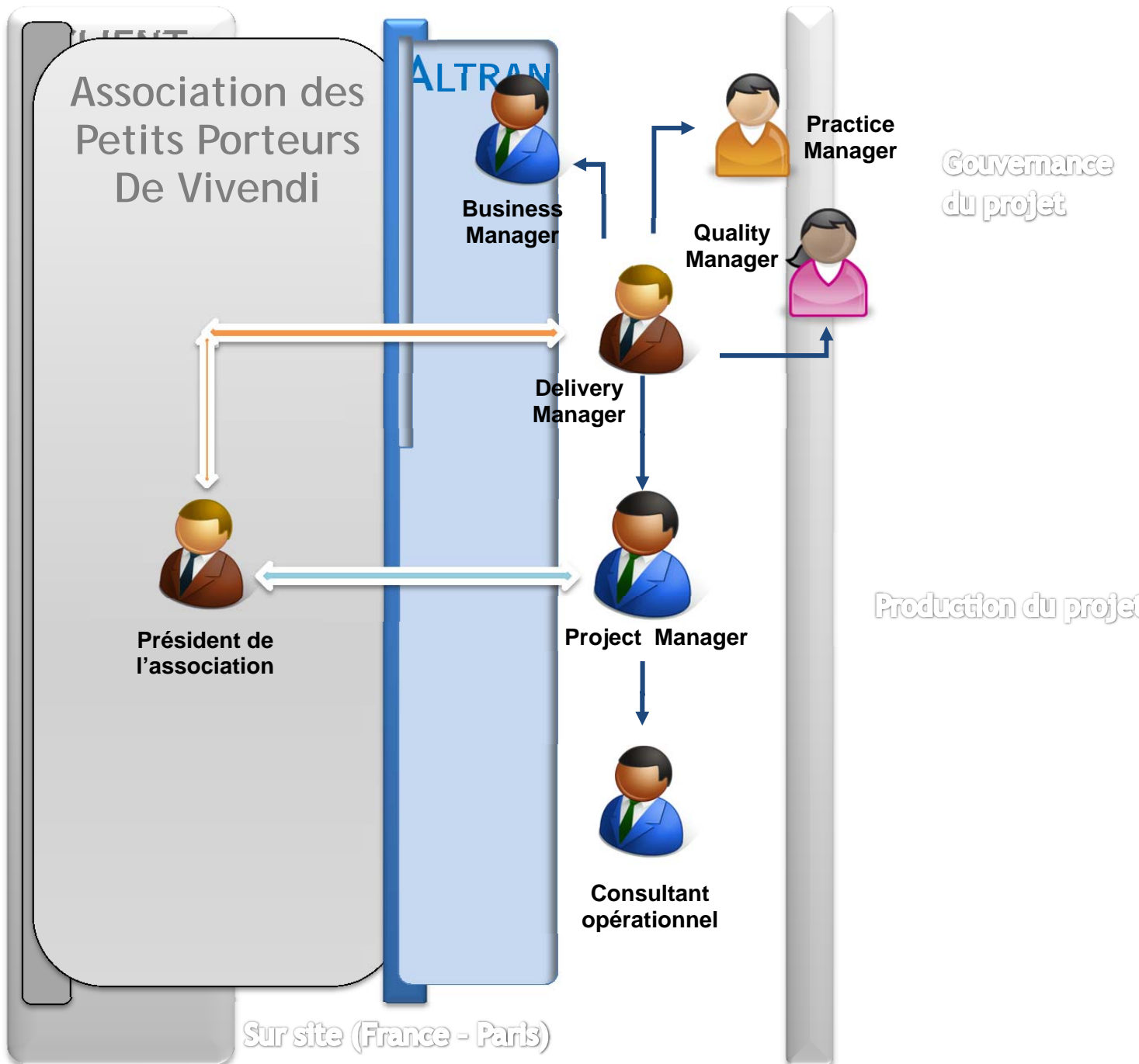


Figure 3 – Organigramme de l'équipe

### 3.6.3. Fonctions et rôles

#### 3.6.3.1. Équipe ALTRAN

L'équipe ALTRAN est initialement constituée de la manière suivante :

Fonctions	Rôles
<b>Fonctions opérationnelles</b>	
Delivery Manager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilote l'ensemble du projet en supervisant le Project Manager sur les activités opérationnelles tout en assurant le pilotage contractuel, financier et backoffice <b>ALTRAN</b>,</li> <li>- Assure l'interface avec les interlocuteurs de <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b> en termes d'escalade au niveau opérationnel et contractuel,</li> <li>- Anime la coordination et la relation entre <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b> et le management <b>ALTRAN</b>,</li> <li>- Porte la responsabilité des engagements <b>ALTRAN</b> et s'assure notamment du respect des objectifs et des délais,</li> <li>- Mobilise les ressources <b>ALTRAN</b> nécessaires au bon avancement du projet,</li> <li>- Accompagne le Project Manager dans la mise en œuvre de l'ensemble des plans d'actions (projet, site, pré-requis, instance de pilotage, risques, ...)</li> <li>- Anime les différents comités de pilotage et rédige les comptes-rendus,</li> <li>- Analyse et anticipe les risques. Pilote la bonne application des plans d'actions associés,</li> <li>- Assure la gestion de crise en proposant des solutions lors de remonté de problèmes,</li> <li>- Est force de proposition en termes de capitalisation, d'industrialisation et d'optimisation du projet et participe à leur mise en œuvre opérationnelle,</li> <li>- Définit le Plan de Management Project et s'assure qu'il est mis en œuvre par le Project Manager,</li> <li>- Consolide le planning et la décomposition du WBS.</li> </ul>
Project Manager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilote au quotidien l'avancement du projet, assure le suivi des actions, des livrables et du plan de charge,</li> <li>- Assure l'interface au quotidien avec les interlocuteurs de <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b>,</li> <li>- Analyse les risques projets et propose les plans d'actions avec le Delivery Manager,</li> <li>- Réalise le planning et la décomposition en WBS. Définit, affecte et coordonne les tâches du projet,</li> <li>- Produit les indicateurs opérationnels de qualité et de performance,</li> <li>- Approuve les livrables <b>ALTRAN</b> avant remise à <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b>,</li> <li>- Assure la sélection et la validation des profils lors des opérations de Staffing de l'équipe,</li> <li>- Réalise le kit d'intégration et assure la gestion des compétences,</li> <li>- Porte la responsabilité des engagements <b>ALTRAN</b> avec le Delivery Manager,</li> <li>- Participe à la coordination et la relation entre <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b> et le management <b>ALTRAN</b> avec le Delivery Manager,</li> <li>- Participe aux différents comités et rédige les comptes-rendus</li> </ul>
Consultant Expert	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est chargé des activités opérationnelles requérant une expertise spécifique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• support auprès de l'équipe projet</li> </ul> </li> </ul>

Fonctions	Rôles
Consultant Conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaille en collaboration avec les équipes</li> <li>- Reporte au Project Manager</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est chargé des activités opérationnelles requérant des expériences importantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réalisation des activités de coordination</li> <li>▪ réalisation des activités de recueil des besoins</li> <li>▪ réalisation des activités de rédaction des spécifications fonctionnelles détaillées</li> <li>▪ réalisation des activités de rédaction des spécifications techniques détaillées</li> <li>▪ Réalisation des développements complexes</li> <li>▪ Réalisation du cahier de stratégie de recette</li> <li>▪ Corrections des anomalies bloquantes</li> <li>▪ Conception de la maquette design</li> <li>▪ Réalisation et développement de l'interface graphique</li> </ul> </li> <li>- Travaille en collaboration avec les équipes L' Association les Petits Porteurs de Vivendi</li> <li>- Reporte au Project Manager</li> </ul>
Consultant Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est chargé des activités opérationnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réalisation des activités de recette</li> <li>▪ réalisation des activités de rédaction du manuel utilisateur</li> <li>▪ réalisation des activités de développement non complexe</li> <li>▪ réalisation des remontées d'anomalies mineures et corrections de celles-ci.</li> <li>▪ Réalisation et développement de l'interface graphique</li> </ul> </li> <li>- Travaille en collaboration avec les équipes de L' Association les Petits Porteurs de Vivendi</li> <li>- Reporte au Project Manager</li> </ul>
<b>Fonctions du Back Office</b>	
Practice Manager / Expert	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure la veille technologique sur son domaine,</li> <li>- Anime les pôles de compétence composés d'experts,</li> <li>- Pilote le Knowledge Management de ce domaine.</li> <li>- Intervient sur sollicitation du Delivery Manager suite à une demande de l'équipe projet <b>ALTRAN</b> pour des activités requérant une expertise spécifique</li> </ul>
Quality Manager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilote le Quality Management du projet avec le Delivery Manager (Plan assurance Qualité, Plan de Prévention, Outillage, Normes, etc.)</li> <li>- Exécute les audits qualité interne <b>ALTRAN</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournit le support méthodologique et d'assurance qualité pour garantir la maîtrise des engagements de l'ensemble des parties prenantes du projet</li> </ul>

### 3.6.3.2. Interlocuteurs de L'Association les Petits Porteurs de Vivendi

Les interlocuteurs côté **Association les Petits Porteurs de Vivendi** sont les suivants :

Fonctions	Rôles
<b>Fonctions opérationnelles</b>	
Grégoire Jovicic	Valide les différentes étapes et livrables fournis par Altran Se rend disponible pour établir le besoin Se rend disponible pour répondre aux éventuelles questions de l'équipe projet

## 3.7. Engagements réciproques

### 3.7.1. Engagements ALTRAN

ALTRAN s'engage à :

- Affecter à l'exécution de la prestation un interlocuteur pour **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**, nommément désigné, qui sera chargé du suivi et du bon déroulement des opérations, dans le cadre du présent Contrat,
- Maintenir un dialogue permanent avec l'ensemble des intervenants concernés et communiquer à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** toutes les difficultés dont **ALTRAN** pourrait prendre la mesure, au regard de son expérience, au fur et à mesure de la réalisation de la Prestation objet du présent Contrat. Ceci afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible, participant ainsi à la réussite de l'ensemble,
- Apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l'exécution des prestations,
- Prendre toutes précautions pour assurer une protection matérielle et logique des données, des fichiers, des programmes et de tout autre élément d'information qui lui auront été confiés par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**.

### 3.7.2. Engagements de L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI

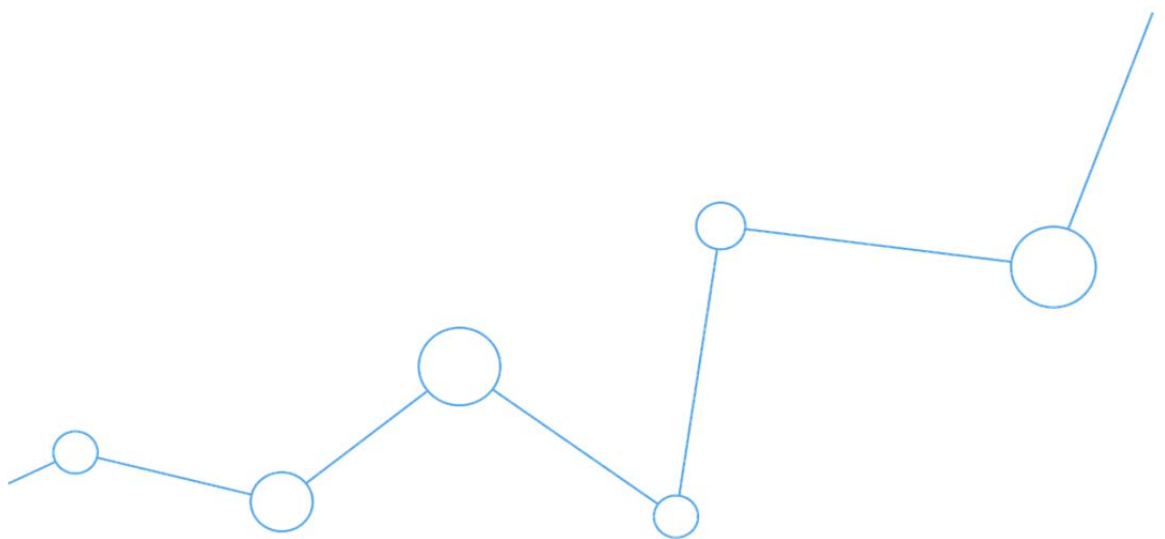
L'Association les Petits Porteurs de Vivendi s'engage à :

- mettre en œuvre et assurer la disponibilité des moyens techniques et humains nécessaires au transfert de compétences pour l'activité du projet **ALTRAN**,
- s'assurer que les informations nécessaires à la réalisation d'une activité soient communiquées dans les temps à **ALTRAN**,
- se conformer aux processus et à participer aux comités définis dans le PMP cosigné par les deux parties,
- fournir les éléments suivants :
  - bon niveau de détail du besoin et des exigences,
  - qualité et complétude des données d'entrées,
  - définition des environnements,
  - liste des versions des logiciels,
  - liste des modèles de livrables à produire,
  - liste des interlocuteurs du projet.

En cas de manquement à ces engagements, **ALTRAN** en évaluera l'impact sur la qualité, le coût et/ou les délais de la prestation. **ALTRAN** pourra alors être amené à proposer un avenant.

## 4. Conditions de réalisation de la prestation

---



## 4.1. Localisation

La prestation est localisée dans les locaux d'Altran CIS sur le site du Cap Etoile.

Des déplacements peuvent être effectués en région parisienne. En cas de déplacement en province ou à l'étranger, et sauf accord contraire des parties, les frais de séjour et de transport seront refacturés à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**.

## 4.2. Moyens mis en œuvre par ALTRAN

Les moyens (locaux, infrastructure, matériels, logiciels, documents, appareils, ...) mis en œuvre dans le cadre de la prestation **ALTRAN** sont précisés ci-dessous :

Les travaux seront exécutés au sein des locaux d'Altran CIS.

Les moyens adéquats sont fournis aux intervenants, à savoir :

- Des bureaux équipés et gardiennés, salle de réunion,
- Les moyens informatiques nécessaires :
  - Réseau, serveur de messagerie, serveur de fichiers, accès internet,
  - Moyens de sauvegarde informatique (une sauvegarde systématique des répertoires de travail est effectuée chaque jour),
  - Stations de travail (Unix, PC) de calcul, de développement et de bureautique,
  - Imprimantes, Fax,
  - logiciels divers (graphique, débogueur, ..),
  - environnement de développement logiciel

Les moyens de gestion des versions informatiques et documentaires (gestion de configuration sous SVN).

L'expérience acquise par **ALTRAN** dans des projets de ce type ainsi que l'expertise technique de l'ensemble de ses centres de compétences, tant pour son propre compte que pour de nombreux clients, est mise à la disposition de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** via l'équipe projet.

Les Consultants bénéficient de la structure du **GROUPE ALTRAN** (centre de compétences, experts, bibliothèques techniques, retour d'expérience projet et métier, ..) pour les besoins du projet tel que décrit dans la proposition technique. L'accès à ces ressources pour tout autre besoin peut, sur demande de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** faire l'objet d'une proposition financière.

## 4.3. Moyens mis à disposition par L'Association les Petits Porteurs de Vivendi

**L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** met à disposition d'**ALTRAN** :

- Le protocole de calcul du préjudice subi
- Un interlocuteur dédié qui s'engage à répondre dans les 72 heures aux questions et sollicitations de l'équipe projet

## 4.4. Garantie

La période de garantie débute après la validation de l'applicatif par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**.

Cette période de garantie est d'un mois et inclut :

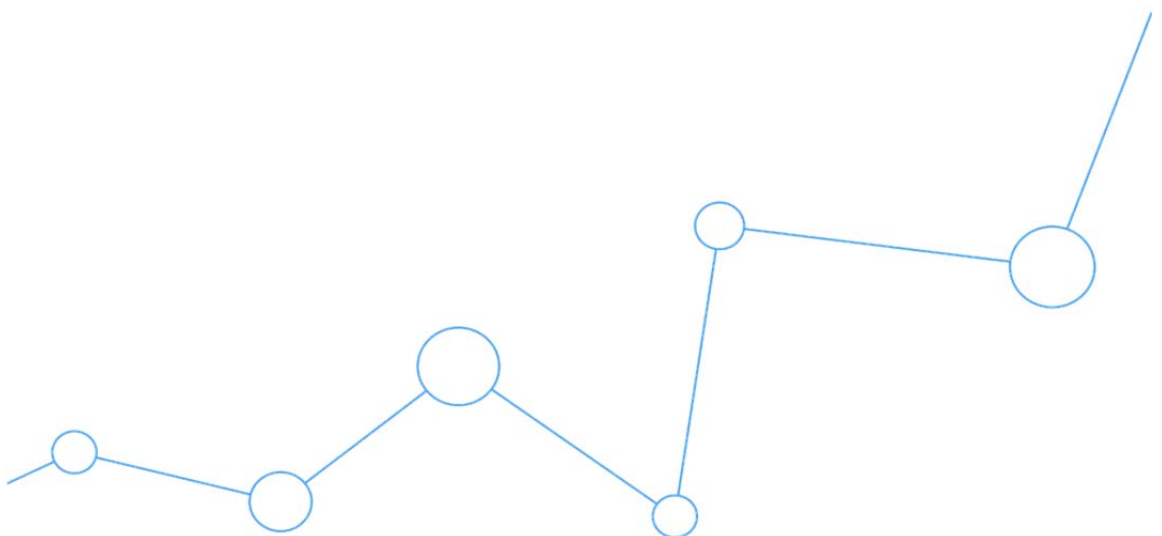
1. Correction d'anomalies :
  - a. Les anomalies (non conformités par rapport aux spécifications du projet) seront corrigées gratuitement
  - b. Le périmètre de correction des bugs/anomalies ne concerne pas les anomalies qui ne sont pas conformes aux spécifications
  - c. Les anomalies remontées après la période de garantie feront l'objet d'un avenant au contrat et corrigés après acceptation de l'avenant par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**
  - d. La dernière livraison fera l'objet d'une garantie étendue d'une semaine en cas de bugs de régressions
2. Support
  - a. Le budget imparti aux activités de support est de xxx jours/homme.
  - b. Tout support additionnel à ce budget est facturé en mode régie au tarif de xxx € par jour

Après réception des demandes de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** (anomalies ou demande de support), **ALTRAN** s'engage à répondre dans un délai d'une journée pour :

1. Effectuer une analyse de la requête,
2. Effectuer une estimation de la charge nécessaire et du planning de prise en compte des demandes,
3. Répondre avec des réponses précises ou des questions ou une proposition de solution palliative ou une estimation de la solution corrective

## 5. Management du projet

---



## 5.1. Instances de pilotage

Plusieurs instances de gouvernance de la prestation seront mises en place afin :

- de suivre le bon déroulement de l'activité opérationnelle,
- d'optimiser sans cesse le fonctionnement du Forfait,
- de remonter le plus rapidement possible les alertes,
- de faire le point sur les indicateurs,
- de valider la facturation.

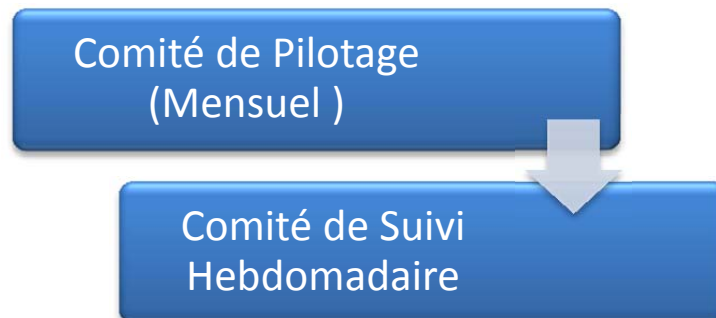


Figure 4 - Synthèse des comités

## 5.2. Description des comités

(Cette description est à adapter à la prestation. Si les comités bilan et directeur ne sont pas prévus, inutile de les décrire)

Comité	Description	Participants
<b>Comité de pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivre et vérifier le bon déroulement du fonctionnement du projet <b>ALTRAN</b></li> <li>• balayer l'ensemble des indicateurs mis en place (qualité, délais, satisfaction)</li> <li>• déclencher les actions nécessaires</li> <li>• valider le suivi de l'application du PMP</li> <li>• déterminer le reste à faire et le plan d'action sur la période à venir</li> <li>• valider la facturation du mois passé</li> </ul>	Pour <b>ALTRAN</b> : Directeur de Projet, Business Manager, Project Manager  Pour <b>L'Association les Petits Porteurs de Vivendi</b> : Grégoire Jovicic
<b>Comité projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faire le point sur le projet : exigences, faits techniques, risques, non-conformités</li> <li>• faire le point de l'avancement et la production : reste à faire, planning, disponibilité de moyens et de données, recettes et facturations en cours</li> <li>• analyser les problèmes de fonctionnement éventuels</li> </ul>	Pour <b>ALTRAN</b> : Project Manager  Pour <b>L'Association les Petits Porteurs de Vivendi</b> : Grégoire Jovicic

En complément des instances de pilotage projet mises en place, des revues de jalons projets seront organisées :

- revue de jalon de démarrage projet au lancement du projet,
- revue de recette de livrable,

- revue de clôture projet.

### 5.3. Management de la qualité

**ALTRAN** s'assure de la qualité de ses prestations au forfait tout au long des processus nécessaires à la conduite de projets et d'affaires. Le référentiel interne applicable répond aux exigences de l'EN 9100 et est décliné pour la majorité des projets par le PMP qui décrit toutes les activités concourant à l'obtention du niveau de qualité requis.

En cours de projet, le responsable Qualité **ALTRAN** réalise des audits du projet et de ses processus visant principalement à :

- Vérifier la conformité des processus de développement et de management vis-à-vis des plans.
- Identifier, lancer et suivre les actions correctives nécessaires.

### 5.4. Maîtrise des risques

La maîtrise des Risques est une des clefs de succès du pilotage des projets. Elle vise à anticiper, à mettre sous contrôle les risques et leurs impacts, afin de faciliter l'atteinte des résultats escomptés. Elle vise à éviter que les risques ne se transforment en problèmes.

La démarche de maîtrise des risques doit être partagée entre **ALTRAN** et **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**. Elle est d'autant plus importante que le projet est complexe.

La maîtrise des risques suit une démarche mise en œuvre de façon **permanente et itérative**, tout au long du cycle de vie du projet. Elle se base sur **le référentiel des risques** du projet, constitué d'un tableau de suivi des risques identifiés (puis analysés et évalués), des actions préventives et correctives (lorsqu'un risque se transforme en problème) et d'actions de capitalisation sur les problèmes rencontrés.

Le tableau inclut la prise en compte automatique du calcul de criticité des risques selon la matrice de criticité définie ci-après. Il fournit également les métriques de gestion des risques.

Le tableau de suivi des risques constitue l'outil principal de suivi et de contrôle continu des risques. Il est maintenu à jour par le chef de projet jusqu'à la réunion de clôture du projet et est communiqué régulièrement lors des instances de pilotage.

La liste des risques initialement identifiés et caractérisés est suivie par le chef de projet et reportée dans le compte rendu d'avancement du projet sous la forme d'un Tableau de Suivi des Risques du projet. Tout nouveau risque identifié y est ajouté et évalué.

#### 5.4.1. La démarche

Instance	Description	Participants
<b>Réunion de lancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider la démarche de maîtrise des risques applicable au projet (instances, périodicité, communications)</li> <li>• Identifier les risques inhérents du projet</li> <li>• Planifier une réunion de travail / workshop pour initialiser <b>le référentiel des risques</b></li> </ul>	<p>Pour <b>ALTRAN</b> :</p> <p>Directeur Opérationnel, Directeur Technique, Directeur de Projet</p> <p>Pour <b>L'Association les Petits Porteurs de Vivendi</b> : Grégoire Jovicic</p>

<b>Workshop sur les risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la criticité des risques (produit de la probabilité et de la sévérité d'un risque)</li> <li>• Identifier pour chaque risque les actions de mitigation et de contingence</li> <li>• Mettre en œuvre et communiquer le plan d'actions</li> </ul>	<p>Pour <b>ALTRAN</b> :</p> <p>Directeur de Projet, Project Manager, Business Manager, Quality Manager</p>
		<p>Pour <b>L'Association les Petits Porteurs de Vivendi</b> : Grégoire Jovicic</p>
<b>Comité de pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et évaluer les nouveaux risques, à partir des derniers événements et alertes (remontées des comités projets)</li> <li>• Passer en revue et mettre à jour le plan d'actions</li> <li>• Mettre à jour et communiquer le référentiel des risques</li> </ul>	<p>Pour <b>ALTRAN</b> :</p> <p>Directeur de Projet, Business Manager, Project Manager</p>
		<p>Pour <b>L'Association les Petits Porteurs de Vivendi</b> : Grégoire Jovicic</p>

### 5.4.2. Identification et analyse des risques

L'identification des risques détermine quels risques peuvent avoir un impact sur le projet et documente leurs caractéristiques. L'identification des risques est un processus itératif car de nouveaux risques peuvent se révéler pendant le cycle de vie du projet y compris pendant la phase de réversibilité. La liste des risques sera documentée dans le registre des risques et sera mise à jour régulièrement.

L'identification des risques consiste à créer et maintenir les risques potentiels dans le registre des risques en utilisant une check-list établie au préalable, et en qualifiant, globalement, pour chaque risque sa zone d'impact (planning, coût, qualité ...), sa probabilité et le coût induit si le risque devenait un problème réel. Ces éléments feront l'objet d'analyse quantitative la suite.

**L'analyse qualitative** des risques sera réalisée suivant la méthodologie décrite au §5.4.3.

La liste (ou le registre) des risques sera mis à jour lors des instances de pilotage du projet (ou lors d'une réunion spécifique) permettra de prendre les décisions préconisées par **ALTRAN** pour une mise en application du plan d'actions validée lors de cette réunion.

**L'analyse quantitative** sera nécessaire pour les principaux risques identifiés avec les impacts en termes de coûts, délais, qualité jugés trop importants. Elle permettra d'affiner le plan d'actions pour le rendre plus efficace.

### 5.4.3. Liste des risques identifiés à ce jour

ALTRAN n'a pas de prise sur les risques ci-dessous. Le cout et le planning du projet peuvent être revus si l'un des risques ci-dessous apparait :

- Non exhaustivité du périmètre des spécifications fonctionnelles par manque d'implication des contributeurs sur le projet,

- Augmentation sensible des coûts du projet du fait de la découverte d'un périmètre non couvert lors de la rédaction des spécifications fonctionnelles,
- Fourniture non réalisée par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** d'un des attendus nécessaires aux développements,

#### 5.4.4. Calcul de la criticité d'un risque

Chaque risque identifié est caractérisé et suivi par l'évaluation de deux grandeurs :

- la probabilité d'Occurrence **du problème** ;
- La Gravité, **qui mesure les conséquences du sinistre rapportées à une base commune de performance, généralement monétaire.**

Le produit de la fréquence et de la gravité d'un risque est l'indicateur de **criticité** du risque.

La cartographie des risques du projet est établie à l'aide d'une matrice de criticité représentant la distribution des risques du projet selon leur probabilité d'occurrence et leur gravité, chacune rapportée à une échelle relative allant de 1 à 4 :

		Probabilité			
		Rare	Possible	Probable	Très Probable
		0 à 20%	20 à 50%	50% à 80%	80% à 100%
Gravité	Négligeable < 1% du budget	1 : Négligeable	2 : Négligeable	3 : Négligeable	4 : Non Négligeable
	Légère 1 à 5% du budget	2 : Négligeable	4 : Non Négligeable	6 : Non Négligeable	8 : Critique
	Grave 5 à 10% du budget	3 : Négligeable	6 : Non Négligeable	9 : Critique	12 : Inacceptable
	Légère > 10% du budget	4 : Non Négligeable	8 : Critique	12 : Inacceptable	16 : Inacceptable
		Criticité			

Figure 5 - Matrice de criticité des risques

Le tableau de suivi des risques constitue l'outil principal de suivi et de contrôle continu des risques au cours du projet. Il est maintenu à jour par le chef de projet jusqu'à la réunion de clôture du projet et est communiqué dans le Compte Rendu d'Avancement du projet.

Le tableau inclut la prise en compte automatique du calcul de criticité des risques selon la matrice de criticité définie ci-dessus. Il fournit également les métriques de gestion des risques.

## 5.5. Gestion de configuration

**ALTRAN** assure la gestion des configurations de ses livrables. Les activités de gestion de configuration sont déclinées pour la majorité des projets par le PMP qui décrit toutes les activités concourant à la maîtrise de la configuration des produits livrables.

Le but de la gestion de configuration est de garantir l'intégrité du travail au regard d'une référence de configuration donnée.

Cela permet d'en contrôler les modifications et/ou les évolutions durant son développement, et sa maintenance en archivant chacun de ses états successifs.

Ces tâches sont menées à bien grâce à l'identification, la définition et la gestion de l'ensemble des éléments de configuration associés correspondant.

## 5.6. Procédure de livraison et d'acceptation des livrables

La mise à disposition de chaque Livrable, par l'équipe projet **ALTRAN** à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**, est effectuée de la manière suivante :

Type de livrable	Responsable	Format
<b>Documentation</b>	Delivery Manager <b>ALTRAN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Papier en 1 exemplaire par courrier ou remis en main propre</li> <li>▪ Fichier électronique par messagerie ou sur CD-ROM par courrier ou remis en main propre</li> </ul>

Chaque livraison s'accompagne d'une fiche de livraison décrivant le contenu de la livraison et permettant à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** de formaliser des remarques et de valider le/les livrables associés. La validation est engagée à partir de la date d'envoi du/des livrables par messagerie à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**.

Le processus de livraison est décrit dans le schéma ci-dessous :

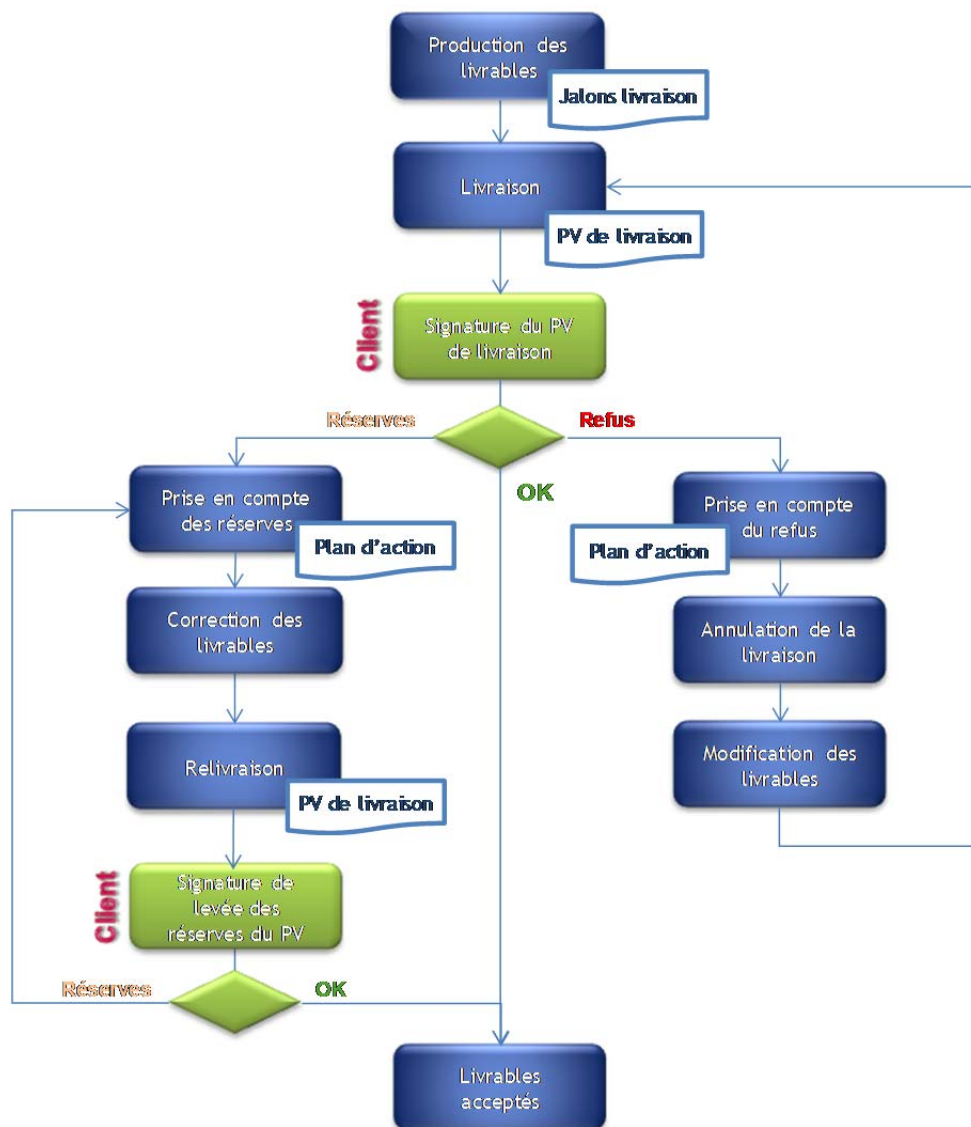


Figure 6 - Procédure de livraison

L'acceptation du/des livrables s'effectuera sur la base des principes définis ci-après :

- les opérations d'acceptation ont pour objet de s'assurer du respect des exigences définies pour le livrable,
- à la fin des opérations d'Acceptation, et dans les délais spécifiés sur la fiche de livraison, <Nom Client> s'engage à prononcer, selon les cas, soit un refus, soit l'acceptation du/des Livrables, ces décisions étant matérialisées sur la fiche de livraison. Passé ces délais, l'acceptation est réputée acquise. En l'absence de délai de validation spécifié, un délai de deux jours ouvrés est donné par défaut,
- les défauts mineurs n'ayant qu'une incidence limitée sur la qualité et/ou l'utilisation des Livrables, ne pourront entraîner un refus de recette,
- en revanche, les défauts, quelle que soit leurs natures, feront l'objet de réserves émises lors de l'acceptation et donneront lieu à l'établissement par **ALTRAN** d'un plan de correction dans un délai à convenir d'un commun accord à compter de la date d'établissement de ladite acceptation. Les Parties identifieront d'un commun accord les défauts qui, de par leur incidence, devront faire l'objet de correction,
- les corrections ainsi effectuées feront l'objet d'une nouvelle livraison et seront donc soumises aux opérations d'acceptation,
- si **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** exploite tout ou partie des Livrables avant le prononcé de l'acceptation, **ALTRAN** pourra considérer l'acceptation de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** acquise.

Le tableau ci-dessous présente les critères d'acceptation des livrables :

Type de livrable	Critères d'acceptation
<b>Manuel utilisateur</b>	Conformité au modèle imposé par <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b>
<b>Code source</b>	Respect des normes de développement imposées par <b>L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI</b>

Le tableau ci-dessous présente les délais de validation préconisés pour chacun des livrables :

Type de livrable	Délais de validation
<b>Manuel utilisateur</b>	10 jours ouvrés
<b>Code source</b>	15 jours ouvrés

Les retards, réserves, non-conformités éventuelles sont analysés et les actions correctives décidées entre **ALTRAN** et l'Interlocuteur de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**.

En cas de problème, une session extraordinaire du Comité de pilotage technique peut être organisée à la demande de l'Interlocuteur de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** ou du Delivery Manager **ALTRAN**.

Si le Comité de pilotage technique ne résout pas le problème, une session extraordinaire du Comité de liaison est organisée.

**ALTRAN** et **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** s'engagent à ce que ce processus d'escalade soit mis en œuvre dans un délai de 5 jours ouvrés maximum en cas d'incident majeur bloquant l'avancement du projet.

## 5.7. Gestion des changements

**ALTRAN** se réserve le droit de proposer des modifications à la présente prestation afin de prendre en compte l'évolution du périmètre de celle-ci dans les conditions identifiées suivantes :

- modification du périmètre de la prestation.
- changement des hypothèses de travail énoncées.

La modification des volumétries n'est pas considérée comme une évolution du périmètre mais simplement comme une modification de la commande des missions prévue par cette proposition.

### 5.7.1. Modification de périmètre

Les Parties reconnaissent que, eu égard à la nature des Prestations, le périmètre des prestations défini aux présentes Conditions Particulières est susceptible d'évoluer, en fonction notamment des besoins de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**, eux-mêmes soumis à l'évolution des nouveautés et aux tendances du marché.

Les dispositions du présent article concernent toute charge de travail non initialement prévue, soit en raison de la modification du périmètre des Prestations soit par un besoin supplémentaire.

Par modification du périmètre des Prestations, on entend tout changement de la définition des Prestations, toute augmentation ou diminution du volume de ces dernières, soit en raison de propositions faites en ce sens par le Prestataire en application de son obligation de conseil, soit sur demande de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi**, soit imposée aux Parties par un changement de loi, règlements ou normes applicables, soit enfin par une évolution de l'état de l'art et de la technique.

En cas de modification du périmètre des Prestations, **ALTRAN** en évaluera l'impact sur la qualité, le coût et/ou les délais de réalisation. En cas d'impact affectant le prix ou les délais de réalisation, ou entraînant des frais supplémentaires, **ALTRAN** s'engage à adresser à **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** un devis incluant les spécifications des modifications envisagées et le délai de réalisation. Aucune modification du périmètre des Prestations ne pourra être mise en œuvre sans accord des Parties constaté par avenant.

En cas de modification du périmètre des prestations n'affectant pas le prix ou les délais de réalisation, ou n'entraînant pas de frais supplémentaires, les changements de périmètre pourront être validés d'un commun accord entre les Parties lors des comités de pilotage sans nécessiter la signature d'un avenant aux présentes Conditions Particulières.

### 5.7.2. Gel du Projet

Le gel de certaines tâches ou activités du projet du fait de **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** (environnements ou interlocuteurs non disponibles, ...) est susceptible d'engendrer des coûts supplémentaires pour **ALTRAN**. Après analyse selon les modalités ci-dessus, les conséquences de ce gel seront facturées en sus.

### 5.7.3. Arrêt du Projet

La demande d'arrêt de la prestation doit être communiquée au moins un mois avant le terme souhaité. En l'absence de ce délai, le paiement de la prestation (ressources et frais annexes compris) reste dû. L'arrêt de la prestation (du fait d'une demande ou par atteinte de la date de fin de prestation) s'accompagne de l'exigibilité des paiements non encore effectués.

**ALTRAN** s'engage à mettre en œuvre le transfert de la prestation à **L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI** ou à un tiers désigné par celui-ci selon les modalités décrites pour les révisions de la prestation. Cette réversibilité s'intègre dans le projet comme un lot à part entière avec ses livrables associés.

Toute réversibilité déclenchée par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** pendant la phase opérationnelle donne droit à **ALTRAN** au paiement par **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** de tous les livrables, validés ou non, des activités des lots du phasage en cours lors du déclenchement de ladite réversibilité.

## 5.8. Procédure d'escalade

Dans le cas où un problème ou un désaccord surviendrait entre **L'Association les Petits Porteurs de Vivendi** et **ALTRAN**, **ALTRAN** est représenté par :

- Le Chef de Projet dans un premier niveau,
- le Delivery Manager **ALTRAN** dans un deuxième niveau,
- le Business Manager et/ou le Business Solution Manager **ALTRAN** dans un troisième niveau.

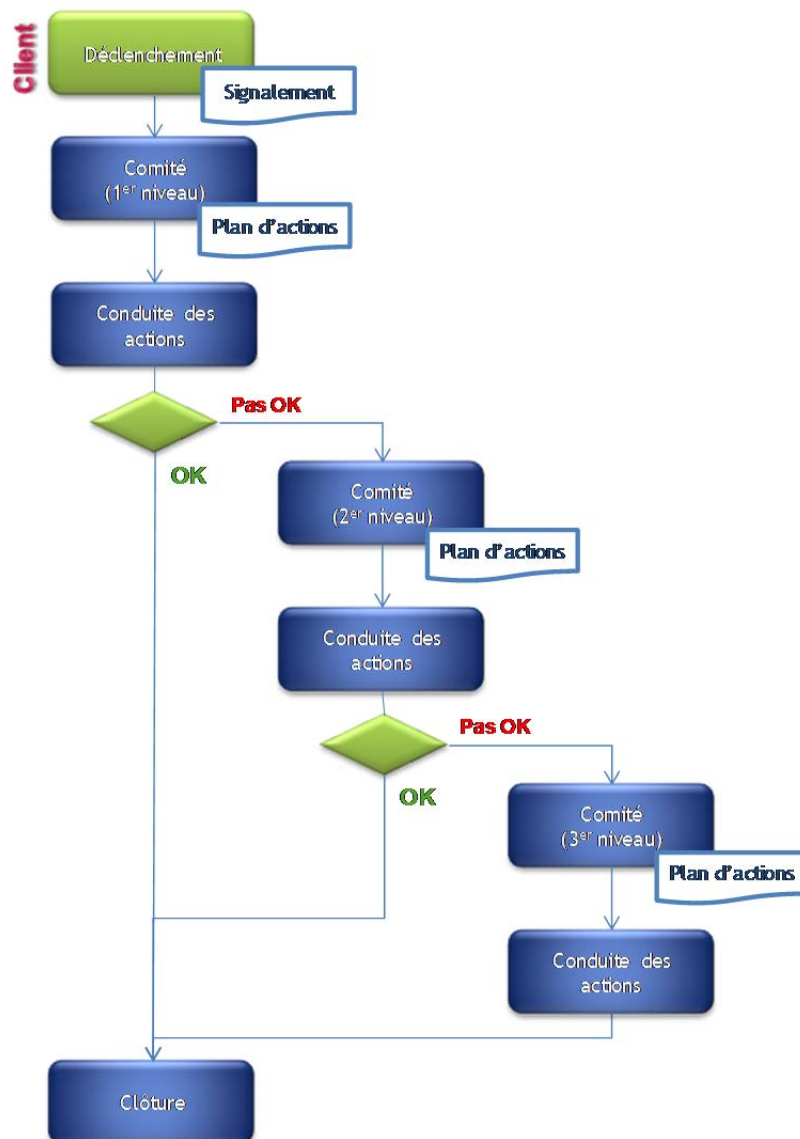


Figure 7 – Procédure d'escalade

## 5.9. Gestion des fournisseurs

Tout ce chapitre sera indiqué « sans objet » le cas échéant.

L'identification, la sélection et la contractualisation des fournisseurs éventuels sont effectués par la structure d'achats **ALTRAN**, laquelle applique son propre référentiel nommé « S5 ».

### 5.9.1. Contractualisation des fournisseurs

Les relations avec les fournisseurs ou sous-traitants sont formalisées juridiquement et économiquement dans le cadre d'un contrat ou marché de fourniture ou sous-traitance de biens et/ou services.

Ce contrat ou marché de fourniture ou de sous-traitance prévoit l'application de procédures de suivi des fournisseurs dont les modalités sont précisées dans le référentiel « S5 » **ALTRAN**.

Le chef de projet **ALTRAN** établit le cahier des charges des travaux sous traités en répercutant et déclinant l'ensemble des documents applicables au sous ensemble sous-traité. En particulier, le fournisseur ou sous-traitant est enjoint lui-même à procéder de même et de façon transitive avec ses propres fournisseurs, quel qu'en soit le niveau de sous-traitance.

### 5.9.2. Suivi des fournisseurs

Dans le cadre de réalisation spécifique (en dehors de l'achat de COTS), le suivi des fournisseurs s'effectue au travers des processus inverse de ceux mis en place entre le **ASSOCIATION DES PETITS PORTEURS DE VIVENDI** et **ALTRAN** désigne un Responsable Technique qui est chargé du suivi technique du sous traitant et un Responsable d'Achats qui est chargé du suivi contractuel du sous traitant.

Un Comité de pilotage est organisé entre le responsable projet du sous traitant et le responsable technique **ALTRAN**.

En cas de fournisseur imposé par **L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI**, **ALTRAN** reste garant de la bonne exécution du travail sous traité.

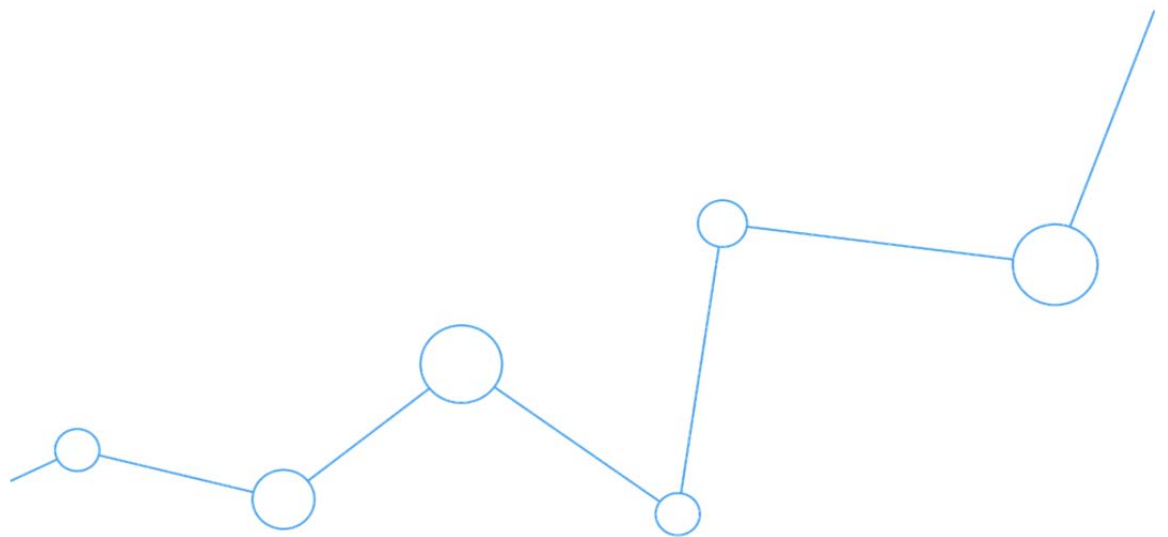
### 5.9.3. Acceptation des articles fournisseurs

L'acceptation des articles livrés par le fournisseur ou le sous-traitant est de la responsabilité du chef de projet de l'équipe projet **ALTRAN**.

Cette acceptation est notifiée au fournisseur (ou sous-traitant) ainsi qu'au service achats **ALTRAN** par la signature du Procès Verbal d'Acceptation de la fourniture.

## 6. Proposition financière

---



## 6.1. Rappel des hypothèses

Le prix de la prestation prend en compte les hypothèses suivantes :

- La fonctionnalité du logiciel est bien définie correctement à travers le document de protocole de calcul du préjudice subi fourni par le client,
- l'essentiel des activités se déroule dans les locaux d'Altran CIS,
- le prix s'entend hors frais de séjour et déplacements hors région parisienne,
- l'ensemble de frais de déplacement et d'hébergement hors région parisienne sont refacturés au client en totalité sur présentation des justificatifs.

L'absence de validation ou une modification de ces hypothèses est considérée comme une évolution du périmètre et peut de ce fait entraîner une modification des termes de la présente proposition.

## 6.2. Estimation des charges

### 6.2.1. Charges estimées ALTRAN

Charges en JH

Lot ou phase	Profils	Délivery Manager	Consultant Conception	Consultant opérationnel	Total
Phase de lancement		1	1.5	1	3.5
Phase de rédaction des spécifications		1	6	6	13
Phase de développement du logiciel		2	10	25	37
Phase de conception et réalisation des tests		1	22	23	46
Phase de validation et rédaction du manuel		1	5	5	11
<b>Total</b>					<b>110.5</b>

### 6.2.2. Implication L'ASSOCIATION LES PETITS PORTEURS DE VIVENDI

Charges en JH

Lot ou phase	Profils	Interlocuteur client	Total
Phase de lancement		2	2
Phase de rédaction des spécifications		1	1
Phase de développement du logiciel		1	1

Phase de conception et réalisation des tests	1	1
Phase de validation et rédaction du manuel	0.5	0.5
<b>Total</b>		<b>5.5</b>

### 6.3. Montant de la prestation

Le tableau ci-dessous présente le montant forfaitaire de la prestation et sa décomposition

Le tableau ci-dessous présente le montant forfaitaire de la prestation

Lot ou phase	Montant (€ HT)
Phase de lancement	3125
Phase de rédaction des spécifications	9300
Phase de développement du logiciel	24250
Phase de conception et réalisation des tests	30750
Phase de validation et rédaction du manuel	8000
Phase de garantie	11500
Accès aux données financières	50000
Cession de droits sur le logiciel	30000
<b>Total</b>	<b>156 925</b>

Le taux de TVA applicable est le taux en vigueur à la date de facturation. La TVA est perçue avec les règlements.

### 6.4. Modalités de facturation

La facturation se fait sur signature des PV de livraison.

La facturation s'effectue suivant les échéances suivantes :

Descriptif	Jalons	Montant (€ HT)	Déclencheur
30 % lors de la commande soit :	T0	<b>47078</b>	Bon de commande
20 % lors de la phase de développement	T1	<b>31385</b>	Validation des spécifications
20 % lors de la phase de test	T2	<b>31385</b>	Validation du prototype
30 % lors de la livraison	T3	<b>47077</b>	PV de livraison

### 6.5. Modalités de règlement

Les factures sont payables par chèque ou virement à trente (30) jours date de facture. Les règlements sont à adresser à :

**ALTRAN CIS**  
Service encaissement  
58, Bd Gouvion Saint Cyr  
75017 PARIS

## 6.6. Durée de validité de l'offre Altran et confidentialité

La présente proposition technique et financière est valable un mois à compter de sa date d'édition. Passé ce délai, **ALTRAN** se réserve le droit d'en modifier les termes.

Cette offre est confidentielle, ni l'Association des Petits Porteurs de Vivendi, ni Altran ne peuvent porter cette offre à la connaissance de tiers.

## 6.7. Conditions Générales de Vente

### 1. GENERALITES

Les présentes conditions régissent toutes propositions techniques et commerciales, offres, commandes, confirmations de commandes, factures, ventes et toutes relations commerciales contractuelles ou précontractuelles et prévalent sur les clauses contraires qui pourraient figurer dans les conditions générales d'achat du Client. Toute dérogation aux présentes conditions ne sera considérée comme acceptée qu'après avoir reçu l'accord écrit et préalable d'ALTRAN. La passation d'une commande par le Client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions, sauf conditions particulières agréées d'un commun accord. ALTRAN peut transférer à un tiers les droits et obligations résultant des présentes conditions, sans autorisation préalable, y compris sans limitation, pour toute cession de créance, affacturage, titrisation ou toute opération aux fins de financement de créances. En outre, ALTRAN pourra sous-traiter tout ou partie des prestations objet de la commande. Dans ce cas, ALTRAN restera garant des obligations ainsi sous-traitées.

### 2. OFFRE - COMMANDE

Les offres et devis sont valables pour une durée de 30 jours prenant effet à leur date d'établissement. Les offres et devis ne sauraient lier ALTRAN avant formation d'un contrat de prestations ou acceptation de la commande reprenant leurs termes. Le contrat de prestations (ci-après le « Contrat ») est formé dès la signature par le Client de la proposition technique et commerciale d'ALTRAN, ou, en l'absence de ce document, dès l'acceptation par ALTRAN de la commande émise par le Client.

### 3. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification demandée par le Client d'un Contrat en cours d'exécution devra être expressément acceptée par ALTRAN. Les prix et les délais prévus seront revus en conséquence. ALTRAN ne sera tenu à aucune obligation faute d'accord sur les termes de la nouvelle proposition commerciale et en particulier les prix et délais.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT

Le Client peut résilier le Contrat pour convenance, sous réserve d'un préavis minimum d'un mois. Le cas échéant, le Client s'engage à payer à ALTRAN :

- l'intégralité des factures émises par ALTRAN au titre des prestations réalisées,
- l'intégralité des coûts (tels que recours à la sous-traitance, achats spécifiques, etc.) engagés par ALTRAN, mais n'ayant pas fait l'objet de facturation au moment de la résiliation du Contrat,
- les frais financiers supportés par ALTRAN en raison de la résiliation des accords conclus avec ses sous-traitants pour l'exécution de la prestation prévue.

### 5. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

*Les prix s'entendent, sauf accord contraire, en Euros, hors taxes et hors impôts de quelque nature que ce soit. Sauf disposition contraire, les prestations seront facturées mensuellement. Les prix sont payables par virement nets et sans escompte et sont exigibles à 30 jours date de facture, même si l'exécution du Contrat a donné lieu à réclamation ou litige. Les frais de transport et de séjour hors site du Client agréé d'un commun accord, engagés par ALTRAN à la demande du Client, seront facturés en sus.*

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Le non paiement à l'échéance peut entraîner, sans mise en demeure préalable, la suspension immédiate de la réalisation des prestations en cours et le report des délais d'exécution par ALTRAN d'une durée au moins égale au retard de paiement, voire la résiliation du Contrat aux torts du Client, sans que la responsabilité d'ALTRAN puisse être recherchée.

### 6. GARANTIES D'ALTRAN

ALTRAN garantit que les prestations seront réalisées par du personnel compétent et selon les règles de l'art. AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTIE, ECRITE, ORALE OU IMPLICITE (Y COMPRIS LES GARANTIES DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER) NE SERA APPLICABLE. Aucune réclamation concernant un élément des prestations réalisées et résultats obtenus ne pourra être faite plus de trente (30) jours après la réalisation des prestations ou résultats en cause, sauf s'il s'avère que cette réclamation ne pouvait raisonnablement pas être faite dans ce délai, auquel cas la réclamation pourra être faite à tout moment dans les trente (30) jours suivant la première constatation du dysfonctionnement ou, au plus tard, suivant l'achèvement des prestations par ALTRAN. Toute réclamation devra inclure un rapport détaillé décrivant le problème.

### 7. DEVOIR DE COOPERATION

Le Client s'engage à fournir à ALTRAN tous documents et informations raisonnablement requis par ALTRAN pour l'exécution des prestations, ainsi que les moyens matériels nécessaires à leur bon déroulement (en particulier bureau, téléphone et ordinateur équipé de logiciels bureautiques et connectés avec accès à Internet). Le Client nommera un interlocuteur unique disposant des compétences, de l'expérience ainsi que de l'autorité nécessaire pour prendre toute décision à l'égard des solutions proposées par ALTRAN.

Au titre de ce devoir de coopération, le Client informe ALTRAN de toute contrainte dont le Client a connaissance et qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des prestations.

### 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La totalité des livrables - informations, documents et résultats - créés spécifiquement par ALTRAN pour le Client dans le cadre strict des prestations objet d'un Contrat sera considérée, dès son paiement à ALTRAN, comme une œuvre de commande, et les droits d'auteur y afférents, y compris le droit d'utilisation, d'exploitation et de représentation, sans distinction du support ou du média utilisé pour l'exercice de ces droits, pour le monde entier, seront transférés au Client.

Nonobstant ce qui précède, ALTRAN reste seul propriétaire de son savoir faire, y compris les idées et concepts utilisés et/ou développés pour les besoins du Client ainsi que de ses droits de propriété intellectuelle antérieurs ou développés indépendamment des prestations objet du Contrat (« DPI Antérieurs ») qu'ALTRAN pourrait être amené à utiliser dans le cadre des prestations. Le Client bénéficiera d'une licence gratuite, non exclusive, sans droit de sous-licencier, pour utiliser les DPI Antérieurs qui s'avèreraient indispensables à l'exploitation des études, travaux et documents précités.

### 9. FORCE MAJEURE

Les obligations des parties seront suspendues, et leur responsabilité ne sera pas engagée, en cas de survenance d'événements imprévisibles ou échappant à la volonté des parties (tels que incendie, inondation, tornade, tremblement de terre, guerre déclarée ou non, émeute, grève, lock-out, difficultés de transport, acte de l'autorité publique) empêchant la partie concernée d'exécuter ses obligations dans des conditions normales.

### 10. RESPONSABILITE

Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité totale d'ALTRAN pour tous types de réclamations, pour toutes pertes et dommages résultant ou liés aux prestations, ne pourra en aucun cas excéder le montant du prix hors taxes du Contrat portant sur la ou les prestations ayant causé le dommage et effectivement versé dans le cadre du Contrat. Le Client, ses salariés, agents, sous-traitants, et leurs assureurs respectifs, renonce à tous recours à l'égard d'ALTRAN, ses salariés, agents, sous-traitants, et leurs assureurs respectifs, au delà de la limite de responsabilité visée au présent article. En aucun cas, quel que soit le fondement, ALTRAN, ses salariés, ses agents, ses fournisseurs ou sous-traitants, ou l'un quelconque de ses directeurs ou représentants, ne pourront être tenus responsables des dommages immatériels (consécutifs ou non) et des dommages indirects, y compris notamment pour préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, recours de tiers contre le Client, perte de clientèle ou de données. Les présentes limitations et exclusions s'appliqueront même si la possibilité de tels dommages était connue ou aurait pu raisonnablement être prévue par ALTRAN.

### 11. NON SOLICITATION

Sauf accord écrit préalable, le Client renonce à solliciter, engager ou à faire travailler, directement ou indirectement, les collaborateurs d'ALTRAN qui sont impliqués dans la réalisation des prestations objet du ou des Contrats.

Cette clause reste valable pendant toute la durée de réalisation des prestations et pendant les 12 (douze) mois suivants.

Dans le cas où le Client ne respecterait pas cet engagement, il se rendra automatiquement redevable envers ALTRAN partie d'une indemnité fixée dès à présent et forfaitairement à un montant égal à 100 000 euros par collaborateur concerné.

### 12. CONFIDENTIALITE- PUBLICITE

Les offres, documents, informations, connaissances ou données (les « Informations ») échangées préalablement à et au cours de l'exécution des prestations sont par nature confidentielles. Ces Informations ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers, et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre des Parties que dans le seul but d'établir et d'évaluer l'offre puis, le cas échéant, d'exécuter les prestations en résultant. En conséquence, chacune des Parties s'engage à préserver le caractère confidentiel des Informations et à ne pas les révéler ou laisser à la disposition de tiers (hormis ses sociétés affiliées et sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour les besoins de la prestation) et à prendre des mesures de précautions au moins similaires à celles qu'elle observe habituellement pour ses propres informations confidentielles. Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations développées par l'une des Parties d'une manière indépendante et les informations qui étaient dans le domaine public ou qui y tombe sans que le bénéficiaire ait commis de faute.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur pendant une durée de trois (3) ans suivant la date d'émission de l'offre ou, selon les cas, l'expiration du Contrat. Sur demande expresse et écrite du Client lors de l'entrée en vigueur du Contrat, ALTRAN s'engage à ne faire aucune communication publique sur les travaux réalisés pour le compte du Client. Nonobstant ce qui précède, ALTRAN pourra faire référence au projet sans révéler d'Informations appartenant au Client.

Sur demande expresse et écrite du Client lors de l'entrée en vigueur du Contrat, ALTRAN s'engage à ne faire aucune communication publique sur les travaux réalisés pour le compte du Client. Nonobstant ce qui précède, ALTRAN pourra faire référence au projet sans révéler d'Informations appartenant au Client.

### 13. SECURITE

Le Client s'engage à communiquer à ALTRAN les règles d'hygiène et de sécurité applicables sur le(s) site(s) où seront exécutées les prestations. ALTRAN s'engageant à les respecter. Par ailleurs, les Parties se soumettront à la réglementation en vigueur en matière de plan de prévention.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents ou autres éléments pouvant être impactés par la réalisation des prestations. Le client se prémunira à cet effet (et garantit ALTRAN à ce titre) contre les risques en maintenant en permanence un double desdits documents, fichiers et supports. Il assurera la sauvegarde de ses données et programmes et s'engage à ne confier à ALTRAN que des copies.

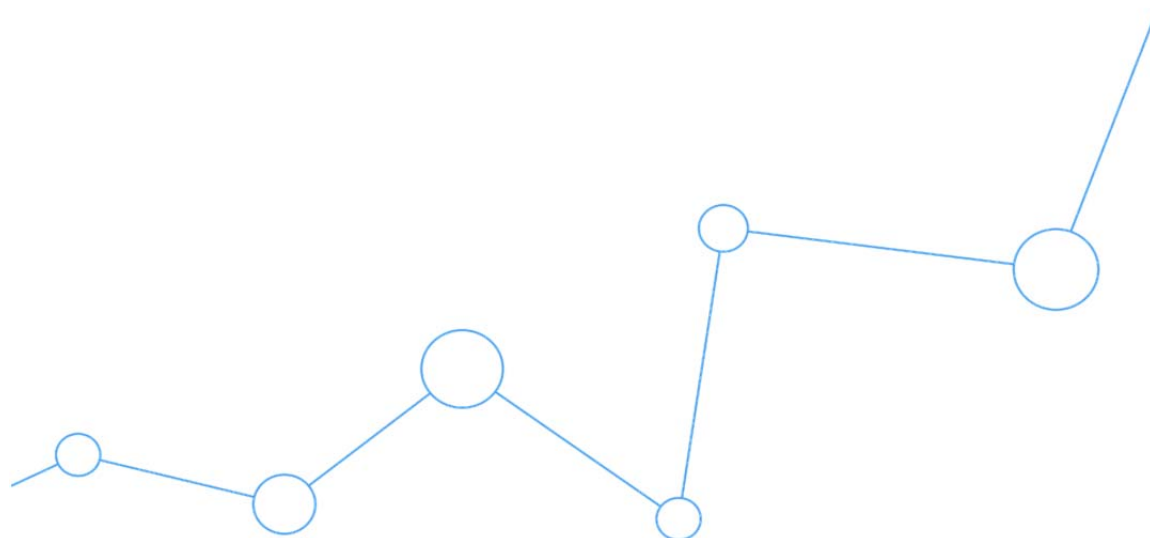
### 14. LITIGES

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTENTATIONS RELATIVES A LEUR INTERPRETATION OU A LEUR EXECUTION, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.

Aucune action quelle qu'en soit sa forme relative à toute obligation visée dans les présentes conditions générales ne pourra être intentée par le Client plus de deux ans après la cause de ladite action.

## 7. Annexes

---



REFERENCE : PTSC-1GUA Ed A - DATE : 10 NOVEMBRE 2011

**GROUPE ALTRAN – ALTRAN CIS**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAs) AU CAPITAL DE 3.000.075 EUROS - RCS PARIS B 354 083 990

SIEGE SOCIAL : 58, BOULEVARD GOUVION SAINT CYR - 75017 PARIS

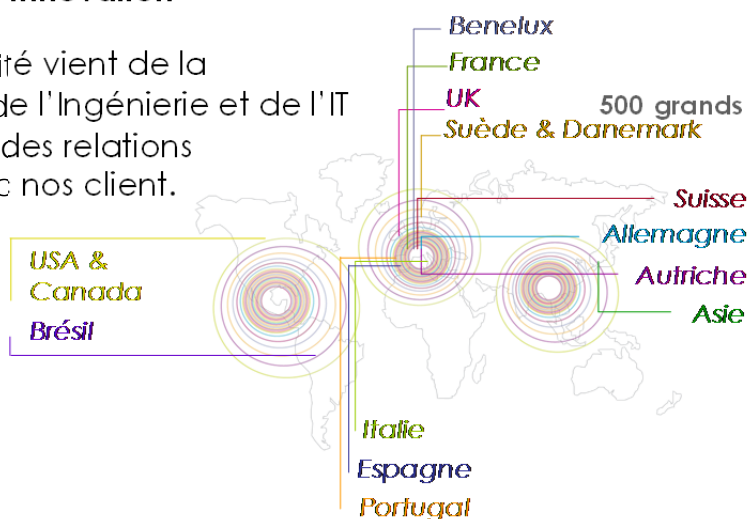
ALTRAN ® - REPRODUCTION INTERDITE

## 7.1. Présentation du groupe ALTRAN

### 7.1.1. Un groupe international

Créé en 1982, Altran est aujourd'hui le **Leader du Conseil en Innovation**

Notre originalité vient de la conjugaison de l'Ingénierie et de l'IT construite sur des relations durables avec nos clients.



17,038 employés en 2010

1,436 M€ De CA en 2010

500 grands comptes dans 20 grands pays (Europe, USA, Brésil et Asie...)

55.2% du CA hors de France

Figure 8 – ALTRAN, une présence internationale

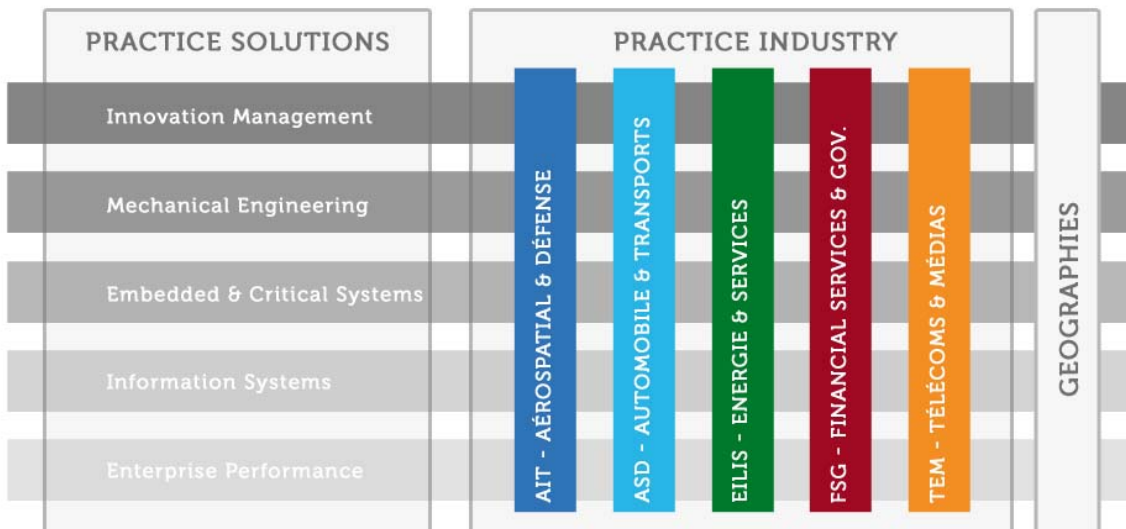
### 7.1.1.1. Une présence dans tous les secteurs clés

#### ALTRAN, LA PUISSANCE D'UN GROUPE



Figure 9 – Groupe trans-sectoriel

### 7.1.1.2. ALTRAN, des solutions de bout en bout



## 7.1.1.3. ALTRAN, une envergure internationale

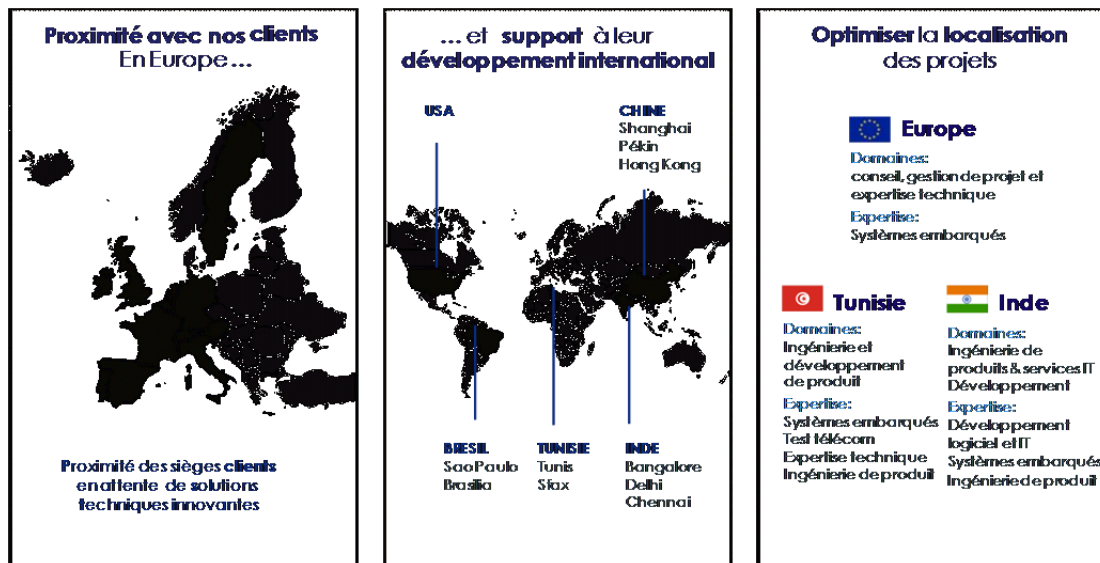


Figure 10 – Envergure internationale

## 7.1.2. ALTRAN et le développement durable

L'innovation  
durablement  
responsable

Au cœur de la stratégie et du projet d'entreprise d'Altran, **l'innovation durablement responsable** est autant une fin qu'un moyen pour parvenir à satisfaire l'ensemble des parties prenantes du Groupe.



### Un engagement guidé par des grands principes internationaux

Altran a adhéré en 2009 au **Pacte mondial des Nations Unies**. Ses engagements ont été formalisés dans une Charte Responsable reprenant les grands principes du Pacte en matière de droits de l'homme, de normes du travail, de respect de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Altran, dans son action au quotidien, s'attache à proposer un environnement de travail digne et respectueux des grands principes et des droits fondamentaux contenus dans la Déclaration de l'**Organisation Internationale du Travail** (OIT).

Altran a décidé depuis 2010 de suivre les lignes directrices de la **Global Reporting Initiative** (GRI) pour l'élaboration de son Rapport Développement Durable. Le rapport 2009-2010 et le Complément 2010 répondent donc aux premiers critères de qualification pour un suivi des lignes directrices.

### Altran engage dans sa responsabilité d'entreprise durable

Depuis plusieurs années, Altran réunit des experts et développe des **solutions durables** pour accompagner les projets de ses clients dans plusieurs domaines : énergie, environnement, mobilité, santé et sécurité, responsabilité sociale d'entreprise, finance durable, etc.



Aujourd'hui, à travers la **Solution Développement Durable** au sein de l'unité « Performance de l'Entreprise », Altran coordonne l'ensemble de ses compétences présentes à l'international pour construire un **portefeuille d'offres structurées proposant un accompagnement ciblé sur des éléments de performance clés du développement durable**.



A travers le programme Développement Durable de son centre de recherche **Altran Research**, Altran développe un système d'évaluation pertinent et efficace visant à apprécier la valeur durable de produits ou de services.

### Actions clés

- Déploiement de la démarche business durable au sein du Groupe : lancement du réseau international et intégration d'une offre Développement durable au sein de l'unité de Solutions « Performance de l'entreprise »
- Signature d'un partenariat stratégique avec AFNOR Certification et développement du « Pack Énergie »



### 7.1.4. Les différents niveaux d'engagement pris en compte par ALTRAN

Le schéma ci-dessous présente les niveaux d'engagement d'ALTRAN (ADM : Altran Delivery Model) :

#### ALTRAN CIS, UN MODE D'ENGAGEMENT SUR-MESURE



Modes d'engagement agiles

Le modèle permet un engagement de plus en plus fort d'Altran, tant sur la maîtrise du produit, la prise de risque que sur la productivité et la création de valeur.

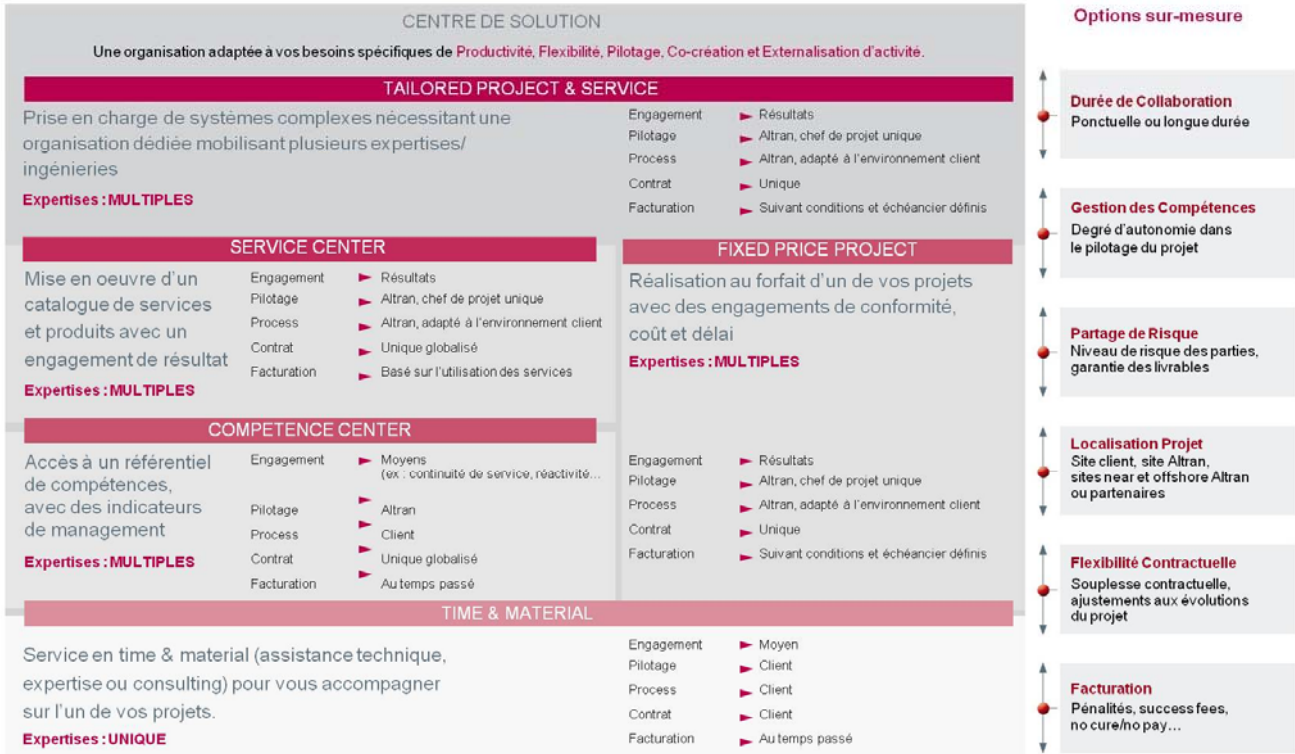


Figure 12 – Altran Delivery Model (ADM)

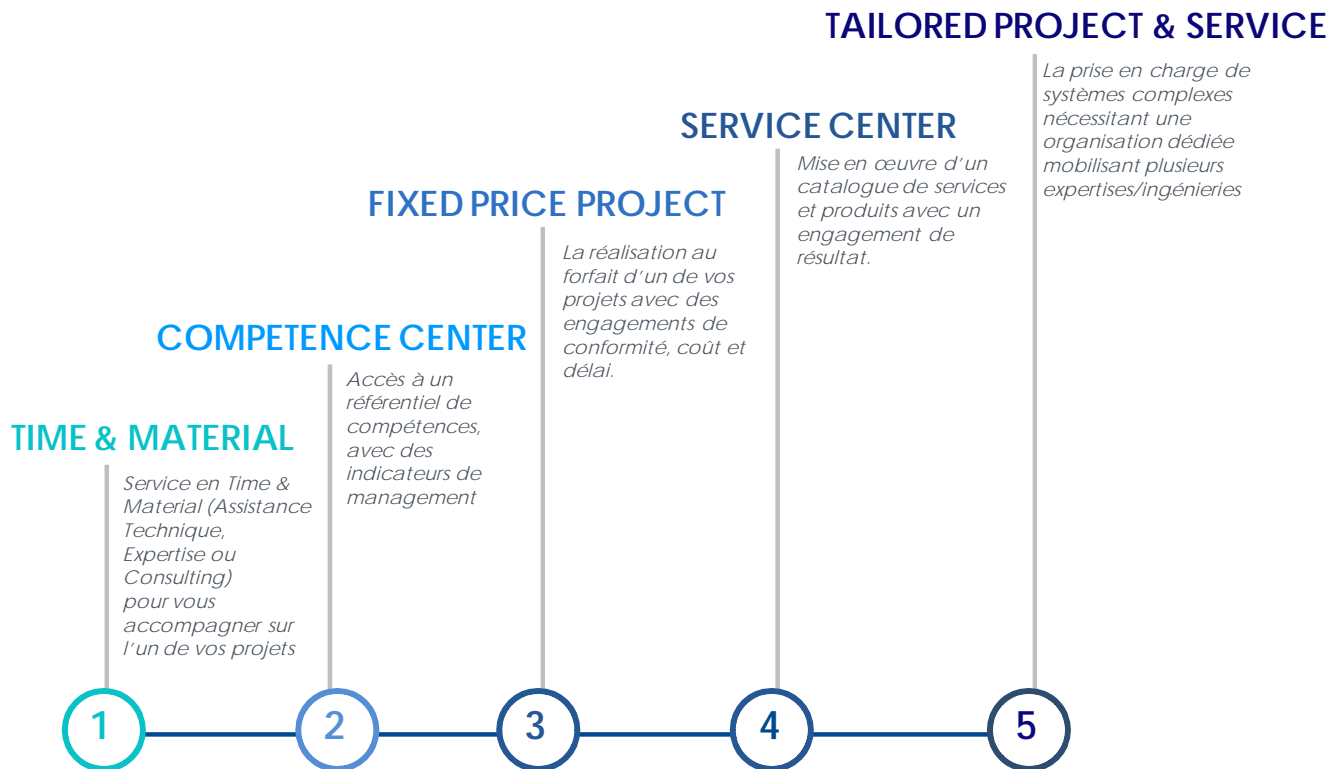


Figure 15 – Altran Delivery Model (ADM)

Le projet sera réalisé sur un mode d'engagement « **Fixed Price Project** » ou Forfait (ADM niveau 3).

### 7.1.5. Une organisation dédiée aux projets à obligation de résultats

Le **Solution Center** est une structure transverse orientée autour des points suivants :

- l'ingénierie des offres,
- les partenariats,
- la maîtrise des **projets à obligation de résultat**,
- la prospective technico-économique.



Figure 13 – Organisation du Solution Center

Le nouveau projet de niveau d'engagement « **Fixed Price Project** » (ADM niveau 3) sera réalisé sous le pilotage et le contrôle du **Delivery Office** du Solution Center.

## 7.2. Table des illustrations

Figure 1 – Démarche générale .....	13
Figure 2 – Planning prévisionnel .....	18
Figure 3 – Organigramme de l'équipe .....	20
Figure 4 - Synthèse des comités .....	29
Figure 5 - Matrice de criticité des risques .....	32
Figure 6 - Procédure de livraison.....	34
Figure 7 – Procédure d'escalade.....	38
Figure 8 – ALTRAN, une présence internationale.....	46
Figure 9 – Groupe trans-sectoriel .....	47
Figure 10 – Envergure internationale .....	48
Figure 11 – Organisation <b>ALTRAN CIS</b> .....	50
Figure 12 – Altran Delivery Model (ADM).....	51
Figure 13 – Organisation du Solution Center.....	53